

The *WALT DISNEY* Company

DÉONTOLOGIE SOCIALE DE DISNEY (ILS)

MANUEL DU PROGRAMME

Révisé en Juin 2019

TABLE DES MATIÈRES

I	<u>INTRODUCTION</u>	4
II	<u>INTRODUCTION AUX EXIGENCES GÉNÉRALES DU PROGRAMME ILS</u>	5
III	<u>CODE DE CONDUITE DES FABRICANTS DE DISNEY ET STANDARD DE CONFORMITÉ MINIMALE</u>	7
IV	<u>RESTRICTIONS CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT</u>	10
V	<u>DÉCLARATION DE SITE DE PRODUCTION ET AUTORISATION</u>	12
VI	<u>AUDITS SOCIAUX</u>	17
VII	<u>RÉSOLUTION DES PROBLÈMES DE NON-CONFORMITÉ</u>	25
VIII	<u>RÉVOCATION DE L'AUTORISATION DE PRODUCTION</u>	27
IX	<u>PUBLICATION DES AUDITS ILS ET SITES DE PRODUCTION</u>	29
X	<u>POLITIQUE DÉONTOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT ILS DE DISNEY</u>	30
	<u>ANNEXES</u>	32
A1	<u>ANNEXE 1 : Glossaire</u>	33
A2	<u>ANNEXE 2 : Questions fréquentes</u>	35
A3	<u>ANNEXE 3 : Code de conduite des fabricants de Disney</u>	39
A4	<u>ANNEXE 4 : Exemples de manquements au standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS)</u>	41
A5	<u>ANNEXE 5 : Organismes de contrôle de responsabilité sociale</u>	43
A6	<u>ANNEXE 6 : Liste de référence des sociétés de conseil en RSE</u>	45
A7	<u>ANNEXE 7 : Instructions et conditions de participation au programme Better Work</u>	47
A8	<u>ANNEXE 8 : Pays où l'approvisionnement est autorisé (Permitted Sourcing Countries, PSC)</u>	49
A9	<u>ANNEXE 9 : Demande d'autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA)</u>	51
A10	<u>ANNEXE 10 : Exemple d'autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) signé</u>	53
A11	<u>ANNEXE 11 : Exemple d'avis d'évaluation du Code de conduite (Code of Conduct Assessment Notification, COCAN)</u>	54
A12	<u>ANNEXE 12 : Exemple de programme d'audit ILS</u>	55
A13	<u>ANNEXE 13 : Exemple de liste de vérification des audits sociaux</u>	56
A14	<u>ANNEXE 14 : Exemple de plan d'action correctif</u>	60
A15	<u>ANNEXE 15 : Exemple d'avis de révocation de l'autorisation de production</u>	61
A16	<u>ANNEXE 16 : Exemple de rapport de situation mensuel pour un licencié/fournisseur</u>	62
A17	<u>ANNEXE 17 : Exemple d'avis de révocation d'une autorisation de site de production et de marchandise (FAMA)</u>	64
A18	<u>ANNEXE 18: Exemple d'avis de révocation d'une autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) - avis UTS (impossible de programmer</u>	65



LE PROGRAMME ILS CONCERNE LA FABRICATION DE TOUS LES PRODUITS, TOUS LES COMPOSANTS ET TOUS LES SUPPORTS MATÉRIELS contenant, incorporant ou appliquant toute propriété intellectuelle détenue ou contrôlée par l'entreprise The Walt Disney Company et ses filiales (ci-après dénommées « Disney »), et produits pour quelque utilisation que ce soit dans le monde (ci-après dénommés « produits Disney »). Cela inclut les produits sous licence, les objets publicitaires, et promotionnels, les publications, les livres et autres impressions ainsi que les cadeaux. Quant à la propriété intellectuelle de Disney, elle englobe tous les noms, toutes les marques, tous les logos, tous les personnages, toutes les autres désignations exclusives et toute propriété détenue ou contrôlée par Disney (y compris ABC, ESPN, Lucasfilm, Marvel et Pixar).

I. INTRODUCTION

Le programme de Déontologie sociale de The Walt Disney Company (ILS) vise à favoriser la **sécurité**, l'**intégration** et le **respect** dans les usines où les produits Disney sont fabriqués. Il constitue un élément important dans les efforts menés par The Walt Disney Company pour une chaîne d'approvisionnement citoyenne et responsable. Pour plus d'informations sur ces politiques et programmes, rendez-vous sur la page dédiée à la Citoyenneté d'entreprise chez Disney, sur le site Internet de The Walt Disney Company.

Le Code de conduite des fabricants de Disney (ci-après dénommé « Code Disney ») définit les attentes de notre entreprise concernant la fabrication de produits Disney. Comme indiqué ci-après, les principes énoncés dans le Code Disney sont conformes aux conventions du Bureau International du Travail. Selon le programme de Déontologie sociale de Disney (ci-après dénommé « programme ILS »), tous les licenciés et tous les fournisseurs doivent effectuer des audits sociaux de pré-production ainsi que des audits réguliers, et fournir les rapports d'audits conformément au présent Manuel. L'objectif est de permettre à Disney et à ses licenciés et fournisseurs d'avoir une meilleure visibilité sur les conditions de travail dans les sites de production où sont fabriqués des produits Disney, et de promouvoir une amélioration continue dans le respect des exigences du Code Disney et des objectifs du programme ILS, afin de favoriser la sécurité, l'intégration et le respect dans l'environnement de travail.

En tant que licencié ou fournisseur de Disney, vous êtes tenu de veiller à ce que les produits Disney soient fabriqués conformément au programme ILS. Le présent Manuel du programme décrit les obligations auxquelles doivent se soumettre les licenciés et les fournisseurs. Vous y trouverez également une documentation indicative pour vous aider à les respecter. Nous vous recommandons de lire attentivement ce Manuel et de

vous assurer que vous possédez les connaissances, l'expérience et les capacités nécessaires pour répondre aux exigences du programme ILS.

Le présent Manuel du programme ILS est fourni en complément de votre contrat avec Disney. Si une partie de ce Manuel s'avère contraire aux conditions définies dans ce contrat, c'est ce dernier qui s'appliquera. Le présent Manuel du programme ILS remplace tous les manuels, guides et documents similaires précédemment émis en ce qui concerne les sujets décrits ci-après. Il pourra occasionnellement faire l'objet de modifications.

Certains termes utilisés dans ce Manuel sont définis dans le glossaire (Voir l'**Annexe 1 : Glossaire** pour en savoir plus). Dans le présent Manuel, la « fabrication » de produits Disney inclut la production, le traitement, la finition, l'assemblage, l'étiquetage, l'impression et le conditionnement des produits Disney.



II. INTRODUCTION AUX EXIGENCES GÉNÉRALES DU PROGRAMME ILS

En tant que licencié ou fournisseur de Disney, vous jouez un rôle essentiel pour contribuer à garantir que les produits Disney sont fabriqués dans un environnement de travail offrant sécurité, intégration et respect à leurs employés. C'est la raison pour laquelle les licenciés et fournisseurs sont tenus de respecter les obligations suivantes dans le cadre du programme ILS, qui sont décrites en détails ci-dessous :

1. SÉLECTIONNER DES SITES DE PRODUCTION CONFORMES ET S'APPROVISIONNER DANS LES PAYS OÙ L'APPROVISIONNEMENT EST AUTORISÉ :

Vous ne devez pas fabriquer de produits Disney ou vous approvisionner en composants ou en matériel dans des pays n'apparaissant pas sur la liste définie par Disney. En outre, la fabrication et l'approvisionnement dans certains pays de cette liste sont soumis à des conditions et à des restrictions qui doivent également être respectées (pour en savoir plus, voir la rubrique **Restrictions concernant l'approvisionnement**).

Conformément au Code de conduite des fabricants de Disney (ci-après dénommé « Code Disney »), tous les sites utilisés pour la fabrication de produits Disney doivent atteindre et conserver un niveau minimal de conformité à ce Code Disney ou à toute autre norme de travail préalablement approuvée par notre entreprise (le Code Disney et tout autre code approuvé peuvent être dénommés collectivement « le Code »). Ce seuil de conformité est appelé « standard de conformité minimale » (Minimum Compliance Standard, MCS). Vous êtes donc tenu de sélectionner et d'utiliser uniquement des sites qui respectent et maintiennent, au minimum, le MCS. (Pour plus d'informations, voir la rubrique Code de conduite des fabricants de Disney et standard de conformité minimale.)

2. DÉCLARER TOUS LES SITES DE PRODUCTION ET SOUMETTRE LA DOCUMENTATION REQUISE DANS LES DÉLAIS IMPARTIS :

Vous devez déclarer chaque site de production, où qu'il se trouve, avant d'entamer la fabrication de produits Disney dans ce site. Pour cela, vous devez transmettre à Disney une demande d'autorisation (Facility and Merchandise Authorization, FAMA) dans les délais prévus. Cela s'applique également à tous les sites de sous-traitants auxquels vous souhaitez recourir. Si le site de production est situé dans un pays où les audits ILS sont obligatoires, vous devez par ailleurs fournir un rapport d'audit social valide démontrant que ce site est conforme au MCS, à moins que Disney ne dispose déjà d'un rapport d'audit social valide pour ce site. (Pour plus de détails, voir les rubriques **Restrictions concernant l'approvisionnement**, **Déclaration des sites de production et autorisation** et **Audits sociaux**.)

3. OBTENIR L'AUTORISATION DE DISNEY AVANT LA PRODUCTION :

Avant d'entamer la fabrication de produits Disney sur un site que vous souhaitez utiliser, vous devez d'abord obtenir un FAMA signé de la part de Disney. En tant que licencié ou fournisseur, vous devez également recevoir une autorisation préalable pour tous les sites de sous-traitants auxquels vous souhaitez recourir, en obtenant un FAMA signé pour ces sites. (Pour en savoir plus, voir la rubrique **Déclaration de site de production et autorisation**.)

4. GÉRER LA CONFORMITÉ DE FAÇON CONS TANTE ET RÉALISER DES AUDITS SOCIAUX PÉRIODIQUES SI NÉCESSAIRE :

Expliquez les exigences du Code, du MCS et du programme ILS aux sites de production potentiels ou actuels. En tant que licencié ou fournisseur, vous êtes tenu de distribuer le Code à tous vos sites de production et de vérifier que ces derniers comprennent parfaitement les attentes de Disney, ainsi que leurs obligations. Lorsque la fabrication de produits Disney est autorisée sur un site de production, vous êtes tenu de travailler en collaboration avec ce site pour veiller en permanence à ce qu'il demeure conforme aux exigences applicables du programme ILS, résoudre les éventuels problèmes sociaux pouvant survenir au cours de la production et vous assurer que vos sites maintiennent la conformité avec le programme, dans la limite du raisonnable sur le plan commercial. (Pour plus de détails, voir la rubrique Code de conduite des fabricants de Disney et standard de conformité minimale.)

5. RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DE NON-CONFORMITÉ ET CESSER LA PRODUCTION SI NÉCESSAIRE :

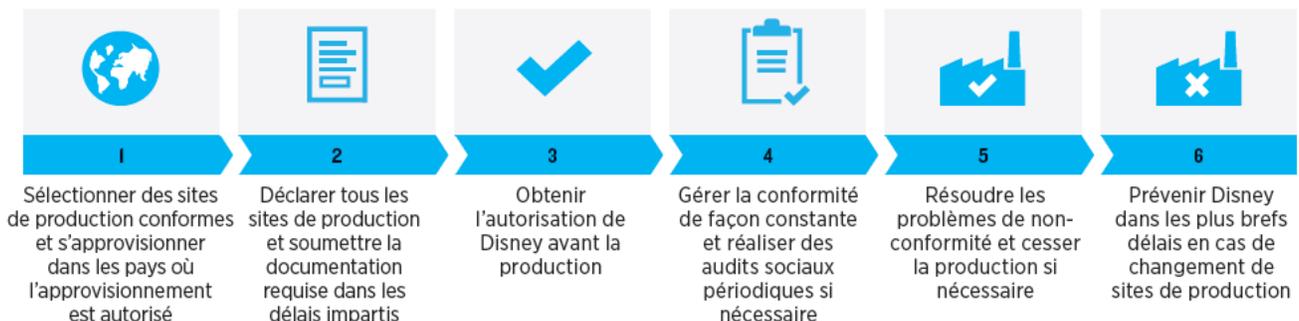
Afin de pouvoir continuer à utiliser un site de production, vous, ainsi que les autres licenciés et fournisseurs qui l'utilisent, devez corriger les manquements au MCS dans les délais prévus par le programme ILS. Par ailleurs, vous devez encourager l'amélioration des conditions de travail et la conformité au Code. (Pour en savoir plus, voir la rubrique Résolution des problèmes de non-conformité.)

À la demande de Disney, les licenciés et fournisseurs, ou l'ensemble des licenciés et fournisseurs utilisant un site de production devront rapidement cesser de fabriquer des produits Disney sur ce site et retirer tous ces produits, que la fabrication soit terminée ou non (y compris les moules et matériaux). (Pour plus d'informations, voir les rubriques Déclaration de site de production et autorisation et Révocation de l'autorisation de production.)

6. PRÉVENIR DISNEY DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS EN CAS DE MODIFICATION DES SITES DE PRODUCTION :

Vous devez informer rapidement Disney (dans un délai de 30 jours) lorsque : (1) vous cessez d'utiliser un site pour quelque raison que ce soit et ne comptez plus l'utiliser au cours des 12 prochains mois ; ou (2) vous n'avez pas utilisé un site pendant 12 mois et ne lui avez passé aucune commande à réaliser dans les 12 mois à venir. À la demande de Disney, vous devrez fournir à l'entreprise une liste actualisée de vos sites de production. Un rapport mensuel vous est envoyé, avec une liste des sites de production dans lesquels vous avez indiqué fabriquer des produits Disney, ainsi qu'une liste des sites de production dans lesquels vous avez indiqué ne plus fabriquer de produits Disney. (Voir l'Annexe 16 : Exemple de rapport de situation mensuel pour en savoir plus.)

RÉSUMÉ DES OBLIGATIONS GÉNÉRALES



III. CODE DE CONDUITE DES FABRICANTS DE DISNEY ET STANDARD DE CONFORMITÉ MINIMALE

CODE DE CONDUITE DES FABRICANTS DE DISNEY

Adopté pour la première fois en 1996, le Code de conduite des fabricants de Disney (ci-après dénommé « Code Disney ») définit les attentes de notre entreprise envers les fabricants de produits Disney. En effet, Disney demande à tous les sites de production participant à la fabrication de produits Disney de respecter le Code Disney ou toute autre norme de travail préalablement approuvée par notre entreprise, comme indiqué dans le présent Manuel du programme ILS (le Code Disney et tout autre code approuvé peuvent être collectivement dénommés « le Code »).

Les principes définis dans le Code Disney reprennent les conventions du **Bureau International du Travail** (BIT), mais aussi diverses initiatives issues de tiers, ainsi que des codes de conduite d'entreprises relatifs aux normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement. Le code Disney est disponible en plus de 50 langues sur le site www.DisneyLaborStandards.com. (Voir l'**Annexe 3 : Code de conduite des fabricants de Disney** pour en savoir plus.)

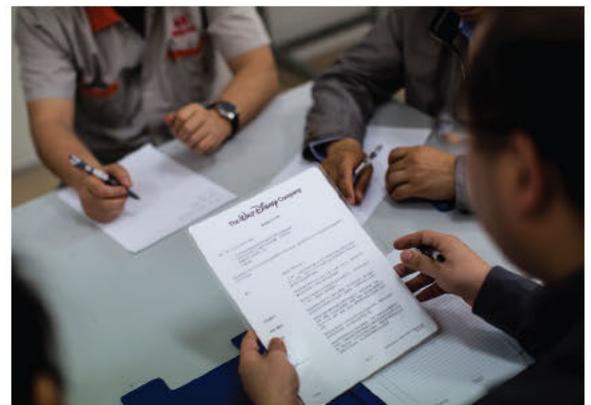
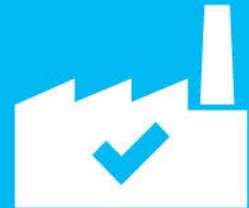
STANDARD DE CONFORMITÉ MINIMALE

Tous les sites de production participant à la fabrication de produits Disney sont tenus de respecter et de maintenir, au minimum, un seuil obligatoire de conformité au Code appelé « Standard de conformité minimale » (Minimum Compliance Standard, MCS). Pour être conforme au MCS, un site doit pouvoir démontrer sa conformité totale dans les catégories suivantes du Code, considérées par Disney comme les enjeux les plus importants et les plus prioritaires en matière de déontologie sociale :

- Travail infantile
- Travail forcé
- Coercition et harcèlement
- Non-discrimination
- Liberté syndicale
- Santé et sécurité
- Sous-traitance
- Contrôles et conformité

N'oubliez pas :

Tous les sites de production doivent respecter et maintenir, au minimum, le standard de conformité minimale.



Par ailleurs, dans le cadre du MCS, tous les sites de production que vous utilisez sont tenus de fournir des informations complètes et exactes, ainsi qu'un accès à tous les locaux du site, aux documents pertinents et aux employés pour des entretiens privés et confidentiels.

Si un manquement au MCS est identifié avant l'autorisation initiale de fabrication des produits Disney, ce problème doit impérativement être corrigé pour pouvoir obtenir ladite autorisation de production. Pour pouvoir continuer à utiliser un site de production, les manquements au MCS identifiés au cours de la fabrication doivent être corrigés selon les délais et les procédures établis dans le programme ILS.

Le MCS pourra être ajusté occasionnellement par Disney, afin de contribuer à favoriser la sécurité, l'intégration et le respect dans les environnements de travail où les produits Disney sont fabriqués, et également pour refléter les tendances du secteur.

L'autorisation de fabriquer des produits Disney accordée à un site de production pourra être immédiatement révoquée dans les cas suivants :

- Un audit social a permis d'identifier des problèmes de non-conformité au MCS au cours de la fabrication, et un nouvel audit social a montré qu'ils n'avaient pas été résolus dans les délais établis.
- Un audit social (quel qu'en soit l'auteur) a mis en évidence des pratiques frauduleuses, des faits de corruption ou tout autre trafic d'influence. (Pour plus de détails, voir la rubrique Révocation de l'autorisation de production.)

En outre, Disney peut interdire à un licencié ou fournisseur de faire appel à un site si aucun audit social valide n'a été transmis pour attester qu'il respecte le MCS, conformément au programme ILS. (Pour en savoir plus, voir la rubrique Déclaration de site de production et autorisation.)

Disney peut déterminer, à son entière discrétion, si les audits sociaux sont valides et conformes au programme ILS, et si un site de production respecte le MCS, le Code ou les lois applicables. Ainsi, Disney rejettera tout rapport d'audit social si l'entreprise a des raisons de croire que : (1) cet audit a été obtenu par des moyens frauduleux, de corruption, ou par tout autre trafic d'influence, ou a impliqué de telles pratiques ; ou (2) le site n'a pas fourni un accès complet à ses locaux ni la transparence nécessaire pour un audit ILS.

AMÉLIORATION CONTINUE

Disney reconnaît que, malgré la conformité d'un site au MCS, les conditions de travail à l'intérieur de celui-ci peuvent présenter certains manquements au Code. En tant que licencié ou fournisseur, vous êtes donc tenu de travailler en étroite collaboration avec les sites de production pour favoriser une amélioration continue de toutes les conditions de travail dans l'ensemble des sites fabriquant des produits Disney. Sachez que les sociétés de conseil en RSE (responsabilité sociale des entreprises) et les organismes de contrôle en la matière peuvent vous aider à identifier les programmes adaptés pour corriger les problèmes de chaque site. (Voir l'Annexe 5 : Organismes de contrôle de la responsabilité sociale et l'Annexe 6 : Liste de référence des sociétés de conseil en RSE pour plus de détails.)

N'oubliez pas :

L'autorisation de production d'un site peut être révoquée immédiatement en cas de fraude, de corruption ou de tout autre trafic d'influence.



PRATIQUES D'ACHAT

Les décisions prises en matière de développement de produits, de contrats et de gestion de la production peuvent parfois poser problème par rapport aux objectifs et aux obligations du programme ILS. Vous devez donc travailler en collaboration avec les sites de production pour garantir, entre autres, que :



Les prix des commandes permettent de payer les employés selon les taux de salaire prévus par la loi, et de conserver sur site un environnement de travail conforme au droit local du travail et aux obligations du Code.



Les délais de livraison permettent aux sites de production de fonctionner sans dépasser le nombre limite d'heures de travail.



L'équipe de direction des sites maintient une bonne communication avec vous, permettant l'identification et la résolution proactive et concertée des problèmes potentiels de conformité.



La modification des bons de commande n'entraîne aucune violation des droits relatifs aux salaires et aux horaires de travail, ni aucune soustraction non autorisée.

IV. RESTRICTIONS CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT

En tant que licencié ou fournisseur, vous devez produire des produits Disney et vous approvisionner uniquement dans des pays où l'approvisionnement est autorisé. En outre, l'utilisation des sites de production est soumise à des conditions supplémentaires dans certains pays où l'approvisionnement est autorisé, conformément au présent Manuel du programme ILS.

PAYS OÙ L'APPROVISIONNEMENT EST AUTORISÉ

Dans le cadre de son programme ILS, Disney s'appuie principalement sur les **indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale** pour évaluer les risques que présentent les différents pays et pour définir les politiques de l'entreprise relatives aux exigences en matière d'audits sociaux. En effet, ces indicateurs évaluent le degré de gouvernance dans six domaines :

- La participation et la responsabilisation citoyennes
- La stabilité politique et l'absence de violence
- L'efficacité du gouvernement
- La qualité de la réglementation
- L'application de la loi
- La lutte anticorruption

La liste des pays où l'approvisionnement est autorisé inclut les pays qui ont obtenu un score suffisant selon les indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale, ainsi que ceux dans lesquels le Bureau International du Travail et la Société financière internationale ont mis en œuvre le programme **Better Work**. En fonction du score obtenu selon les indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale, Disney exige la soumission de rapports d'audits sociaux pour l'utilisation de sites de production se trouvant dans certains pays où l'approvisionnement est autorisé.

Disney applique actuellement cette directive en matière d'audits sociaux pour les sites de production de tous les pays où l'approvisionnement est autorisé et ayant obtenu un score compris entre 25 et 65 % selon les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale. Disney applique également cette exigence aux sites de production se trouvant dans les pays qui figurent dans la liste des pays où l'approvisionnement est autorisé à la suite d'un programme **Better Work**.

Pour les sites de production se trouvant dans les pays où l'approvisionnement est autorisé et dans lesquels des audits sociaux sont requis, vous devez fournir à Disney un rapport d'audit social valide attestant de leur conformité au MCS avant de pouvoir y fabriquer des produits Disney, puis soumettre des rapports d'audits sociaux régulièrement pour pouvoir continuer à les utiliser.

N'oubliez pas :

Vous devez déclarer l'ensemble de vos sites de production dans tous les PSC (y compris dans les PSC pour lesquels des rapports d'audits sociaux ne sont pas exigés) pour la production de produits Disney, et l'approvisionnement en matières premières et des éléments vierges.



PAYS OÙ L'APPROVISIONNEMENT EST AUTORISÉ



PAYS POUR LESQUELS LES AUDITS ILS NE SONT PAS EXIGÉS



PAYS POUR LESQUELS LES AUDITS ILS SONT EXIGÉS

RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN ET PAR DISNEY

En tant que licencié ou fournisseur, vous ne devez pas utiliser de sites de production ou vous approvisionner dans un pays ne figurant pas sur la liste des pays où l'approvisionnement est autorisé. Autrement dit, vous ne devez pas appliquer ou autoriser l'application de toute propriété intellectuelle de Disney sur des éléments vierges fabriqués ou achetés, en tout ou partie, dans un pays ne figurant pas sur la liste des pays où l'approvisionnement est autorisé (par exemple, le logo Disney ne doit pas être imprimé sur un sac à dos uni fabriqué dans un pays où l'approvisionnement n'est pas autorisé). En effet, vous serez tenu responsable pour tout produit, composant ou matériel fabriqué ou acheté, en tout ou partie, dans un pays où l'approvisionnement n'est pas autorisé. Par ailleurs, en plus des droits et recours dont dispose Disney, vous pourrez être tenu, à votre seule charge, de ne pas vendre ni distribuer lesdits produits et/ou de les détruire ou de les donner selon les instructions de Disney.

En tant que licencié ou fournisseur, vous ne devez pas vous approvisionner en produits Disney, composants ou matériaux, dans des pays soumis à des programmes de restrictions commerciales par le gouvernement américain ou d'autres lois, ni auprès d'individus interdits par le gouvernement américain ou d'autres lois. En outre, Disney pourra aussi suspendre temporairement la production et l'approvisionnement dans certains pays supplémentaires. Ces restrictions s'appliquent à tous les licenciés et fournisseurs Disney, que les

produits en question soient destinés au marché américain ou non. De plus, ces restrictions concernent tous les produits, composants et matériaux, qu'ils portent ou non le copyright Disney. Il est de votre responsabilité, en tant que licencié ou fournisseur, de respecter tous les programmes de restrictions commerciales, quels que soient votre lieu d'implantation et votre domiciliation juridique. D'ailleurs, il convient de noter que les restrictions commerciales peuvent s'appliquer à des pays, produits, secteurs d'activité ou individus. La liste des pays où l'approvisionnement est autorisé ne comprend pas les pays faisant actuellement l'objet de programmes de restrictions commerciales imposés par le gouvernement américain.

La liste des pays où l'approvisionnement est autorisé pourra être modifiée. En effet, si un pays autorisé est frappé d'une interdiction en raison de restrictions commerciales imposées par le gouvernement américain ou d'autres lois en vigueur, ce pays sera automatiquement supprimé de la liste des pays où l'approvisionnement est autorisé à compter de la date d'effet de ladite restriction ou loi, sans que Disney ne communique d'avis à ce sujet. Il relève donc de votre responsabilité de vous tenir informé de tels changements. En revanche, si un pays autorisé est frappé d'une interdiction sur décision de Disney, l'entreprise devra alors vous en informer selon un délai raisonnable. À noter que cet avis pourra être transmis via www.DisneyLaborStandards.com ou tout autre site pertinent.

N'oubliez pas :

Pour en savoir plus sur les restrictions commerciales imposées par les États-Unis à certains pays, ainsi qu'à des individus et entités spécifiques, vous pouvez consulter des experts dans ce domaine (et notamment des conseillers juridiques) ou obtenir des informations grâce à des ressources accessibles au public, telles que les sites Internet du gouvernement américain.



V. DÉCLARATION DE SITE DE PRODUCTION ET AUTORISATION

Une visibilité totale et précise sur l'ensemble des sites de production est essentielle pour mettre en œuvre avec succès le programme ILS. C'est pourquoi, avant de commencer à fabriquer des produits Disney, vous devez déclarer tous les sites de production que vous souhaitez utiliser pour la fabrication de produits de la marque, et recevoir une autorisation écrite de l'entreprise pour chaque site. Pour cela, vous devez soumettre une demande d'autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA) à Disney pour chaque site de production que vous prévoyez d'utiliser. Si votre site de production se trouve dans un pays pour lequel Disney exige des audits sociaux, vous devez également effectuer un audit social valide (si cela n'a pas déjà été fait), et transmettre un rapport d'audit social de préproduction valide attestant que le site est conforme au MCS.

Suite à l'examen et à l'approbation par Disney de votre demande de FAMA et des éventuels rapports d'audits sociaux requis, vous recevrez un FAMA signé. Seul un FAMA signé indique que Disney approuve l'utilisation du site correspondant. Vous ne pouvez donc pas commencer la fabrication dans un site de production avant d'avoir reçu le FAMA signé pour celui-ci. (Pour plus de détails, voir la rubrique **Audits sociaux**). Dans le présent Manuel, la « fabrication » de produits Disney inclut la production, le traitement, la finition, l'assemblage, l'étiquetage, l'impression et le conditionnement des produits Disney. Des rapports de situation pour licencié/fournisseur vous seront envoyés chaque mois, avec une liste des sites de production dans lesquels vous avez indiqué fabriquer des produits Disney, ainsi qu'une liste des sites de production dans lesquels vous avez indiqué ne plus fabriquer ces produits. Assurez-vous de vérifier avec soin l'exactitude des données contenues dans ces rapports. (Voir l'**Annexe 16 : Exemple de rapport de situation mensuel pour un licencié/fournisseur** pour en savoir plus.)



N'oubliez pas :

des demandes de FAMA doivent être soumises pour tous les sites de production, impliqués dans la production de produits Disney, indépendamment du PSC dans lequel le site est situé. Une FAMA indique que Disney approuve l'utilisation d'un site de production particulier pour la production de produits Disney. Toutefois, vous ne devez pas entamer la fabrication, jusqu'à ce que vous ayez obtenu toutes les autres autorisations requises conformément à votre accord avec Disney.



DIRECTIVES POUR LA DÉCLARATION DES SITES DE PRODUCTION

Les sites de production participant à la fabrication de produits Disney et devant être déclarés auprès de l'entreprise comprennent les locaux dans lesquels :



des composants, sous-composants et produits finis Disney sont fabriqués, usinés, assemblés, imprimés, brodés, gravés, dessinés ou sous-traités ;



des produits agricoles Disney sont traités, étiquetés ou conditionnés ;



des supports papier Disney (tels que des supports publicitaires, des catalogues, des modes d'emploi, des brochures, des enveloppes, du matériel de marketing, des emballages et des posters) sont produits, traités, imprimés ou assemblés.

À l'heure actuelle, les déclarations et les demandes de FAMA ne sont pas obligatoires pour les sites et entités suivants :

- Les sites fabriquant des produits, composants ou matériaux vierges ou génériques, qui ne contiennent, n'incorporent ou n'appliquent aucune propriété intellectuelle de Disney (comme par exemple des cartons, des emballages plastiques ou des boutons vierges ou génériques). Toutefois, ces produits et autres matériaux vierges doivent être fabriqués uniquement dans des pays où l'approvisionnement est autorisé et ne doivent pas être achetés auprès d'individus interdits. D'ailleurs, Disney vous encourage à acheter tous vos produits, composants et matériaux uniquement auprès de sources respectant des normes comparables à celles figurant dans le Code Disney et conformes aux autres politiques de l'entreprise.
- Les fournisseurs de matières premières, usines textiles et sites de traitement de produits de base comme le coton, le métal et le papier, qui ne contiennent, n'incorporent ou n'appliquent aucune propriété intellectuelle de Disney. Toutefois, ces matières premières doivent uniquement être produites dans des pays où l'approvisionnement est autorisé et ne doivent pas être fournies par des individus interdits. D'ailleurs, Disney vous encourage à acheter vos matières premières uniquement auprès de sources respectant des normes comparables à celles figurant dans le Code Disney et conformes aux autres politiques de l'entreprise.
- Les agences de publicité et prestataires de services similaires, sauf si leurs locaux entrent dans le cadre des dispositions ci-dessus.
- Les sites fabriquant uniquement un nombre symbolique d'échantillons de produits utilisés pour les vérifications ou les demandes d'autorisation de produits (en sachant que le licencié ou fournisseur est tenu de veiller à ce que tous les sites de ce type respectent le MCS).
- Les sites qui produisent de la publicité en point de vente (Voir l'Annexe 1 : [Glossaire](#) pour en savoir plus).



EXEMPLES DE DÉCLARATIONS DE SITES

Les exemples suivants permettent de savoir quand une demande de FAMA est obligatoire :

Exemple 1

Chemise en denim avec pièce brodée et boutons à l'effigie de Mickey



- Vous êtes tenu de fournir une demande de FAMA pour les sites de production qui fabriquent la pièce brodée et les boutons à l'effigie de Mickey, ainsi que les sites qui cousent la pièce brodée et les boutons sur la chemise.
- Vous devez également une demande de FAMA pour tout site produisant, assemblant, étiquetant et/ou conditionnant les éléments relevant de la propriété intellectuelle de Disney.
- En revanche, vous n'êtes pas tenu de fournir une demande de FAMA pour le site auprès duquel vous achetez les chemises en denim « vierges ». Toutefois, les chemises en denim doivent être fabriquées dans un pays où l'approvisionnement est autorisé.

Exemple 2

Livre Disney



- Vous êtes tenu de fournir une demande de FAMA pour le site de production qui imprime le livre, ainsi que pour les sites qui fournissent l'emballage impliquant la propriété intellectuelle de Disney.
- En revanche, vous n'êtes pas tenu de fournir une demande de FAMA pour la société de conception qui produit les illustrations ou les images (à moins que ce site soit également utilisé pour la production du livre), ni le site produisant le papier « vierge ». Sachez cependant que les illustrations images, ainsi que le papier vierge, doivent être produits et achetés dans des pays où l'approvisionnement est autorisé.

DOCUMENTATION RELATIVE À L'AUTORISATION DES SITES

Formulaire d'autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA)

Pour chaque site devant faire l'objet d'une déclaration, vous êtes tenu de soumettre à Disney une demande de FAMA. Ce document indique le nom et l'emplacement du site de production dans lequel vous comptez fabriquer des produits Disney. A noter que vous devez transmettre à Disney une demande de FAMA pour chaque site que vous comptez utiliser. Cela s'applique également à tous les sites de sous-traitants qui fabriquent des produits Disney, ou appliquent, d'une quelconque autre façon, la propriété intellectuelle de l'entreprise. (Voir l'**Annexe 9 : Formulaire d'autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA)** pour en savoir plus.)

Autre documentation

Si le site de production se trouve dans un pays autorisé et où les audits sociaux sont obligatoires, un rapport d'audit social démontrant que ce site est conforme au MCS devra être fourni avant toute production, à moi, ns que Disney n'en dispose déjà d'un. (Voir l'**Annexe 8 : Pays où l'approvisionnement est autorisé (Permitted Sourcing Countries, PSC)** pour plus de détails.)

FAMA signé

Disney s'engage à évaluer chaque demande de FAMA à partir des informations fournies par le licencié ou le fournisseur (ou à partir des informations à sa disposition). Si le licencié ou le fournisseur est autorisé à utiliser un site de production, Disney c lui transmettra une FAMA signé. La fabrication de quelconque produit Disney ne peut commencer sans avoir reçu le FAMA signé par Disney. Dans le présent Manuel, la « fabrication » de produits Disney inclut la production, le traitement, la finition, l'assemblage, l'étiquetage, l'impression et le conditionnement des produits Disney. Si la fabrication de produits Disney constitue une violation de cette condition ou de toute autre obligation, le licencié ou le fournisseur pourra être tenu, à sa seule charge, de ne pas vendre ni distribuer lesdits produits et/ou de les détruire ou les donner selon les instructions de Disney. Sachez par ailleurs que les FAMA signés par Disney font également office de mainlevée des marchandises en douanes. (Voir l'**Annexe 10 : Exemple de FAMA signé.**)



N'oubliez pas :

Ne commencez pas la fabrication de produits Disney avant d'avoir reçu une FAMA signée pour le site correspondant.

Si vous souhaitez vérifier l'état de conformité d'un site de production, adressez-vous toujours directement à Disney. En effet, la fabrication de produits Disney peut être interdite dans certains sites (notamment les sites faisant l'objet d'un plan d'action correctif ou dont l'autorisation a été révoquée).

Informez Disney dans les plus brefs délais en cas de modification de votre liste de sites de production, notamment pour les sites que vous souhaitez ajouter et pour ceux que vous ne comptez plus utiliser.



MODIFICATIONS DES SITES DE PRODUCTION

Vous êtes tenu de veiller à ce que Disney possède une liste précise et à jour de tous les sites de production utilisés pour la fabrication de produits Disney. Vous devez donc éviter d'effectuer trop ou trop peu de déclarations sur les sites de production. De plus, vous devez avertir Disney de tout changement concernant le statut des sites déjà déclarés et autorisés, notamment en cas de fermeture ou de changement d'adresse.

Vous devez rapidement informer Disney par écrit (dans un délai de 30 jours) lorsque : (1) vous cessez d'utiliser un site pour quelque raison que ce soit et ne comptez plus l'utiliser au cours des 12 prochains mois ; ou (2) vous n'avez pas utilisé un site pendant 12 mois et ne lui avez passé aucune commande dans les 12 mois à venir. À réception de cette information, Disney mettra un terme à votre collaboration avec ce site et pourra révoquer un FAMA signé et déjà envoyé autorisant un site à produire. Une fois la collaboration avec ce site terminée, vous ne pourrez plus y fabriquer de produits Disney sans avoir soumis au préalable une nouvelle demande de FAMA et reçu une nouvelle autorisation de production sous la forme d'un FAMA signé. Par ailleurs, à la demande de l'entreprise, vous êtes également tenu de fournir à Disney une liste actualisée de vos sites de production ou de lui apporter la preuve de l'utilisation d'un site.

RÉVOCATION DE FAMA

Un FAMA signé donne l'autorisation, à un licencié ou fournisseur, d'utiliser un site spécifique pour la fabrication de produits Disney, conformément au contrat et aux obligations du programme ILS. Disney peut révoquer un FAMA signé et déjà envoyé (et par conséquent le droit d'utiliser le site pour la fabrication de produits Disney) dans les cas suivants :

- Vous n'avez transmis aucun rapport d'audit ILS valide et n'avez donc pas respecté les exigences du programme ILS.
- Le site de production a fermé ses portes ou a déplacé ses activités dans une autre adresse que celle indiquée dans la demande de FAMA pour ce site.
- Disney n'est pas en mesure d'effectuer un audit ILS. Le statut actuel du site de production et/ou les informations précises concernant le site peuvent ne pas avoir été confirmés dans les délais impartis. Conformément aux exigences de l'avis d'évaluation du Code de conduite (Code of Conduct Assessment Notification, COCAN). (Pour en savoir plus, voir la rubrique **Audits ILS.**)

En cas de révocation d'une FAMA, vous ne serez plus autorisé à utiliser le site pour la fabrication de produits Disney, et ce jusqu'à l'obtention d'un nouveau FAMA émis conformément au programme ILS. (Voir **[l'Annexe 17 : Exemple de révocation d'une autorisation de site de production et de marchandise \(FAMA\)](#)** pour plus d'informations.)

Dans les situations où Disney est dans l'impossibilité de contacter le site de production, un avis « Impossible de programmer un audit ILS » sera envoyé au licencié ou au fournisseur. Après réception de cet avis, vous devrez répondre à Disney dans le délai imparti. Si vous ne transmettez pas de réponses afin de fournir des informations suffisantes pour permettre à Disney de parvenir à contacter le site de production et de programmer un audit, Disney peut révoquer la FAMA pour le site de production ; dans ce cas, vous ne serez plus autorisé à fabriquer des produits Disney dans le site pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois (Voir Annexe 18 Exemple d'avis de révocation d'une autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) - Avis UTS (Impossible de programmer) pour plus d'informations). (Voir **[l'Annexe 18 : Exemple d'avis de révocation d'une autorisation de site de production et de marchandise \(FAMA\) - avis UTS \(impossible de programmer\)](#)**.)

N'oubliez pas :

Pour éviter la révocation d'une FAMA, modifiez votre liste de sites de production dans les meilleurs délais et fournissez toutes les informations demandées.



VI. AUDITS ILS

Les audits ILS sont un outil qui permet d'identifier et de résoudre les problèmes liés aux normes de travail dans les sites de production qui fabriquent des produits Disney. C'est pourquoi Disney demande à ses licenciés et fournisseur de lui fournir des audits ILS valides pour les sites implantés dans certains pays où l'approvisionnement est autorisé. En règle générale, vous avez deux possibilités : obtenir un rapport d'audit sociale valide existant auprès d'un site de production, ou collaborer avec un organisme de contrôle agréé pour la mise en œuvre d'un audit. Disney peut également choisir de réaliser ses propres audits ILS dans les sites de production de son choix, où qu'ils soient implantés.

AUDITS ILS RÉALISÉS PAR DISNEY

Afin de confirmer la conformité des conditions de travail dans les sites fabriquant des produits Disney, l'entreprise se réserve le droit de mener périodiquement ses propres audits ILS dans les sites de son choix où l'approvisionnement est autorisé. Ces contrôles pourront être réalisés par le personnel de Disney ou par un tiers agissant pour le compte de l'entreprise.

Avant de procéder à un audit ILS, Disney vous transmettra généralement un avis d'évaluation du Code de conduite (Code of Conduct Assessment Notification, COCAN), selon les méthodes suivantes :

- **AUDITS ILS PROGRAMMÉS :** un COCAN vous est envoyé et l'auditeur contacte le site de production afin de confirmer ses coordonnées et la date à laquelle l'audit ILS sera effectué.
- **AUDITS ILS NON ANNONCÉ :** vous ne recevrez pas obligatoirement un COCAN. Le COCAN n'est pas systématiquement envoyé. Si vous recevez un COCAN, l'auditeur entrera en contact avec le site de production afin de confirmer ses coordonnées et de l'avertir qu'un audit ILS est programmé, sans fournir de date précise. En revanche, si aucun COCAN ne vous est envoyé, l'auditeur ne contactera pas le site de production avant la réalisation de l'audit ILS. (Voir l'**Annexe 11 : Exemple d'avis d'évaluation du Code de conduite (Code of Conduct Assessment Notification, COCAN)** pour en savoir plus.)

Si vous recevez un COCAN, vous devez confirmer et mettre à jour les coordonnées du site de production concerné dans les plus brefs délais. Un accès total, libre et sans restriction devra être garanti à Disney et à ses représentants.

N'oubliez pas :

Disney peut occasionnellement réaliser ses propres audits ILS, qu'ils soient programmés ou non, même si des rapports d'audits ILS lui ont déjà été transmis par vous ou par un tiers, notamment par un programme spécialisé ou réunissant plusieurs parties prenantes.



Disney peut révoquer un FAMA signé et déjà envoyé si l'entreprise n'est pas en mesure de réaliser un audit ILS, qu'il soit programmé ou non, pour l'une des raisons suivantes :



Vous n'avez pas confirmé dans les plus brefs délais le statut actuel du site de production.



Vous n'avez pas transmis les informations exactes sur le site de production demandées dans le COCAN.

AUDITS ILS TRANSMIS PAR LES LICENCIÉS ET FOURNISSEURS

Exigences en matière d'audits ILS

En tant que licencié ou fournisseur de produits Disney, vous êtes tenu de transmettre un rapport d'audit social valide, afin d'attester que chaque site de production respecte le standard de conformité minimale (MCS) dans certains pays où l'approvisionnement est autorisé. (Pour plus de détails, voir la rubrique **Code de conduite des fabricants de Disney et standard de conformité minimale.**)

En dehors des audits ILS réalisés par un organisme de contrôle approuvé par l'entreprise, Disney accepte également d'autres programmes d'audits sociaux. (Pour plus d'informations, voir la rubrique **Audits ILS réalisés par des programmes spécialisés ou réunissant plusieurs parties prenantes.**)



Vous serez tenu de transmettre des rapports d'audits ILS pour les sites de production se trouvant dans certains pays où l'approvisionnement est autorisé, selon les modalités suivantes :

- **NOUVEAU SITE DE PRODUCTION** : pour recevoir l'autorisation initiale de Disney et commencer la fabrication, un rapport d'audit ILS de préproduction doit être soumis et la conformité du site au MCS.
- **OUVERTURE RÉCENTE D'UN SITE DE PRODUCTION** : un site de production disposant de moins de trois mois de registres disponibles n'est pas éligible à la fabrication de produits Disney. Un site de production ouvert depuis plus de trois mois et moins de 12 mois, devra fournir un rapport d'audit ILS de préproduction attestant de sa conformité au MCS, et se baser sur les registres couvrant l'ensemble des mois d'activité.
- **CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN SITE DE PRODUCTION** : un site de production qui a changé d'adresse est considéré comme un site récemment ouvert. Par ailleurs, en cas de changement d'adresse survenant dans les cinq ans suivant un retrait d'autorisation de la part de Disney, le site devra suivre la procédure de réintégration des sites de production. (Pour plus de détails, voir la rubrique **Révocation de l'autorisation de production**.)
- **POUR LES SITES CONCERNÉS PAR UN PROGRAMME BETTER WORK** : seules les évaluations *Better Work* seront acceptées par Disney pour les sites de production participant à ce programme. Le cas échéant, aucun autre rapport d'audit social ne sera accepté en remplacement d'une évaluation *Better Work*.

Certains sites de production étant utilisés par d'autres licenciés et fournisseurs de Disney qui transmettent également des rapports d'audits ILS, il est important de vérifier votre rapport de situation mensuel afin de déterminer si des rapports d'audits sociaux doivent être soumis. En effet, la date d'échéance ou le statut du site de production peut varier suite à la soumission de rapports d'audits sociaux par d'autres licenciés et fournisseurs. (Voir l'**Annexe 16 : Exemple de rapport de situation mensuel** pour en savoir plus.)



N'oubliez pas :

Des rapports d'audits sociaux de préproduction doivent être transmis pour tous les sites nouvellement déclarés, et des rapports d'audits sociaux annuels doivent être soumis pour tous les sites existants dans certains pays où l'approvisionnement est autorisé.

Avant de programmer votre propre audit social, pensez à contacter votre représentant ILS au sein de Disney ou le site de production, afin de vérifier si un audit valide n'a pas déjà été effectué.

Vous êtes tenu de soumettre des audits ILS valides aux échéances prévues. Le non-respect de cette règle peut entraîner une révocation de la FAMA

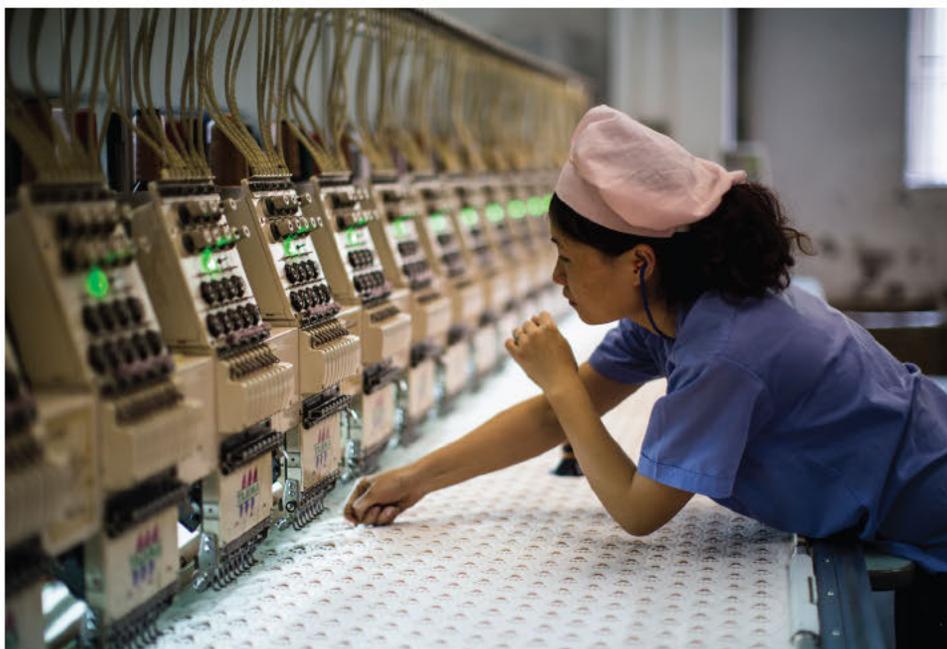


Voici quelques mesures qu'il est recommandé d'adopter si vous êtes tenu de transmettre un rapport d'audit social à Disney :

1. Vérifiez auprès de votre représentant ILS au sein de Disney si le site de production ne dispose pas déjà d'un rapport d'audit valide attestant de sa conformité au MCS.
2. Si Disney ne dispose pas d'un rapport d'audit social, consultez le site de production pour savoir s'ils ont un rapport d'audit social valide à vous soumettre. Sachez que Disney accepte différents programmes d'audits. (Pour un échantillon représentatif des organismes pouvant effectuer des audits acceptés par Disney, voir la rubrique **Audits réalisés par des programmes spécialisés.**) Si le site de production dispose d'un tel rapport d'audit, envoyez-le à Disney.
3. Si Disney ne dispose pas d'un rapport d'audit social pour le site de production et que celui-ci ne peut vous transmettre de rapport d'audit valide, vous devez alors programmer un nouvel audit du site. Cet audit devra répondre aux exigences de Disney pour être considéré comme valide. (Pour plus de détails, voir la rubrique **Exigences à respecter pour des audits et des rapports d'audits sociaux valides.**)

N'oubliez pas :

Le dépôt d'audits valides disponibles peut contribuer à réduire la duplication des audits et les coûts, et ainsi à redéployer des ressources pour la résolution de problèmes et l'amélioration continue.



EXIGENCES À RESPECTER POUR DES AUDITS ET DES RAPPORTS D'AUDITS SOCIAUX VALIDES

Disney vous encourage à soumettre des rapports d'audits *disponibles* répondant à la définition d'un rapport d'audit social valide. En effet, le dépôt d'audits valides existants peut contribuer à réduire la duplication des audits et les coûts, et ainsi à redéployer des ressources pour la résolution de problèmes et l'amélioration continue.

Pour être considéré comme « valide », un rapport d'audit social doit respecter certaines exigences dans quatre domaines clés, qui sont détaillés dans cette rubrique :

- ✓ DATE DU RAPPORT D'AUDIT
- ✓ RÉALISATION DE L'AUDIT
- ✓ CONTENU ET FORMAT DU RAPPORT D'AUDIT



LA RUBRIQUE SUIVANTE DÉCRIT EN DÉTAILS *LES CONDITIONS À REMPLIR* POUR QU'UN RAPPORT D'AUDIT SOIT CONSIDÉRÉ VALIDE :

✓ DATE DU RAPPORT D'AUDIT

L'audit doit avoir été effectué dans les six mois précédant son dépôt à Disney. Il doit également être postérieur à tout rapport d'audit précédemment fourni à Disney.

✓ DEPOT DU RAPPORT D'AUDIT DANS LES DÉLAIS

Le rapport d'audit doit être reçu par Disney au plus tard à la date requise. Vous devez vérifier régulièrement votre rapport mensuel, ainsi que les éventuels plans d'action correctifs (Corrective Action Plan, CAP), afin de connaître la date d'échéance fixée par Disney. (Voir l'**Annexe 16 : Exemple de rapport mensuel** pour en savoir plus.)

✓ RÉALISATION DE L'AUDIT

Les audits doivent être menés conformément à l'une des conditions ci-dessous :

- Les audits doivent être effectués dans le respect des normes fixées par un programme spécialisé, et doivent être réalisés par un organisme de contrôle désigné par le programme correspondant. (Voir la rubrique **Audits réalisés par des programmes spécialisés** pour consulter des liens vers les sites Internet des programmes d'organismes de contrôle autorisés.)

OU

- Les audits doivent être effectués dans le respect des normes de Disney en la matière et doivent être menés par un organisme de contrôle approuvé pour la réalisation de tels audits. (Voir l'**Annexe 5 : échantillon représentatif des organismes de contrôle pouvant réaliser des audits**)

OU

- Les audits ILS doivent être effectués dans le respect des normes fixées par un programme reconnu par Disney et mis en place par une marque, un détaillant, un licencié ou un fournisseur bien établi(e), et doivent être réalisés par l'un des organismes approuvés de contrôle de la responsabilité sociale, conformément à ce qui précède. Cela peut inclure les audits effectués par le service d'audit interne ou spécifique d'une marque, d'un détaillant, d'un licencié ou d'un fournisseur, dans le cadre d'un programme approuvé par Disney.

✓ CONTENU ET FORMAT DU RAPPORT D'AUDIT ILS

Les rapports d'audits ILS doivent respecter l'ensemble des exigences suivantes :

- Les rapports d'audits ILS doivent faire état des conditions de travail dans un site de production, en étudiant tous les éléments du Code Disney (travail infantile, travail forcé, coercition et harcèlement, non-discrimination, liberté syndicale, santé et sécurité, rémunérations, protection de l'environnement, application des lois, sous-traitance, surveillance, conformité et publications).
- Les rapports d'audits ILS doivent clairement indiquer les coordonnées complètes, le nom et le numéro de téléphone du site, en incluant l'étage et les noms de bâtiments, la voie et le numéro, l'arrondissement, la ville et le pays.

- Les rapports d'audits ILS doivent inclure la date à laquelle les audits ILS ont été effectués, ainsi que le nom de l'organisme de contrôle de la responsabilité sociale qui les a réalisés.
- Les rapports d'audits ILS doivent être rédigés en anglais et soumis par voie électronique.

Audits ILS réalisés par des programmes spécialisés

Disney accepte différents programmes d'audits mais préfère les audits réalisés par des programmes spécialisés tels que :

- **L'Amfori – anciennement la Business Social Compliance Initiative (initiative pour la responsabilité sociale des entreprises, BSCI)**
- Le programme Better Work (**Voir l'Annexe 7 : Instructions et conditions de participation au programme Better Work** pour en savoir plus.)
- **La Fair Labor Association (association pour le travail équitable, FLA)**
- **The Fashion Jewelry and Accessories Trade Association (association de commerce de bijouterie et d'accessoires de mode, FJATA)**
- **Le programme de jouets éthiques de l'ICTI** – anciennement le programme de processus d'audit CARE de l'International Council of Toy Industries (fédération internationale des industries du jouet, ICTI)
- **La Responsible Business Alliance (alliance commerciale responsable, RBA)** – anciennement l'Electronic Industry Citizenship Coalition (coalition citoyenne de l'industrie électronique, EICC)
- **Le Sedex Members Ethical Trade Audit (l'audit de commerce éthique pour les adhérents de Sedex, SMETA)**
(Voir la section des Mises à jours et des notifications sur le site **www.DisneyLaborStandards.com** pour plus d'informations sur l'admission d'audits ILS réalisés en vertu de l'initiative réunissant plusieurs parties prenantes du Sedex Members Ethical Trade Audit (SMETA))
- **La norme internationale Responsabilité sociale 8000 (Social Accountability 8000, SA8000)**
- **La Worldwide Responsible Accredited Production (organisme pour une production internationale homologuée et responsable, WRAP)**

Les audits menés dans le cadre de ces programmes doivent tout de même respecter *toutes* les exigences relatives à un audit valide selon Disney, et attester de la conformité au MCS du site de production. Disney se réserve le droit de déterminer si un audit est conforme ou non au MCS.

Les audits complets ne peuvent en aucun cas être remplacés par des certificats, des tampons de conformité, des auto-évaluations, des rapports partiels, des rapports préliminaires (y compris les rapports de Disney sur la mise en place d'un plan d'action correctif), ou des évaluations du site de production. Enfin, le dépôt d'un rapport d'audit de suivi doit comprendre également les précédents rapports d'audits effectués au cours du même cycle d'audit.

N'oubliez pas :

Les audits ne sont qu'une étape du processus car vous êtes tenu de communiquer régulièrement avec les sites de production pour promouvoir une amélioration continue.



PLAN D'ACTION CORRECTIF

Suite à la réception et à l'analyse d'un rapport d'audit que vous nous aurez transmis ou que nous aurons obtenu à l'issue d'un audit mené par Disney, l'entreprise pourra mettre en place un plan d'action correctif (Corrective Action Plan, CAP). Le CAP fournira un compte-rendu des violations du Code de conduite de Disney qui auront été constatées. Vous serez alors tenu d'examiner ce CAP en collaboration avec le site et de mettre en œuvre des mesures permettant de corriger dans les plus brefs délais tout manquement au MCS qui aura été identifié, avant le délai fixé pour l'audit de suivi. (Voir l'**Annexe 14 : Exemple de plan d'action correctif**, et la rubrique **Résolution des problèmes de non-conformité** pour en savoir plus.) Enfin, vous devez également utiliser le CAP ou le rapport d'audit pour corriger tous les manquements au Code identifiés et améliorer de manière continue les conditions de travail sur le site.

COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES DE CONTRÔLE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET LES SOCIÉTÉS DE CONSEIL EN RSE

Les organismes de contrôle de responsabilité sociale peuvent réaliser des audits dans le cadre de programmes approuvés par Disney et peuvent également, dans certains cas, fournir une aide pour la résolution des problèmes de non-conformité. (Voir l'**Annexe 5 : échantillon représentatif des organismes de contrôle pouvant réaliser des audits acceptés par Disney**). The Walt Disney Company ne peut en aucun cas être tenue d'accepter tout autre interprétation de sa politique, une opinion concernant la conformité ou non d'un site vis-à-vis des normes Disney, ou toute recommandation de suivi émise par un organisme de contrôle ou une société de conseil en RSE.

Avant de vous adresser à un organisme de contrôle de responsabilité sociale ou à une société de conseil en RSE, assurez-vous que la direction du site de production comprend le Code et que les représentants auront entièrement accès aux locaux et aux documents pertinents, mais aussi aux employés pour des entretiens privés et confidentiels. (Voir l'**Annexe 12 : Exemple de programme d'audit Social** et l'**Annexe 13 : Exemple de liste de vérification des audits sociaux** pour plus d'informations.)

Lorsque vous collaborez avec un organisme de contrôle de responsabilité sociale, il est recommandé de :

- Demander à ce qu'un audit valide soit réalisé par l'organisme de contrôle de la responsabilité sociale.
- Vérifier que l'organisme choisi est en mesure de procéder à l'audit social dans les délais impartis, les audits pouvant nécessiter un certain temps d'attente selon l'emplacement du site et les capacités de l'entité de surveillance.
- Passer en revue les résultats de l'audit avec l'organisme de contrôle de la responsabilité sociale et communiquer les mesures correctives au site de production.
- Transmettre un exemplaire du rapport d'audit à Disney. En effet, l'organisme de contrôle ne transmettra pas le rapport d'audit à Disney directement, sauf autorisation explicite de votre part.

N'oubliez pas :

Aucun organisme de contrôle de la responsabilité sociale et aucune société de conseil en RSE ne peut vous garantir l'autorisation d'un site de production pour la fabrication de produits Disney.



VII. RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE NON-CONFORMITÉ

Les sites de production qui participent à la fabrication des produits Disney sont tenus de respecter et de maintenir, au minimum, le standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS). Pour pouvoir continuer à utiliser un site de production, vous devez donc, en tant que licencié ou fournisseur, collaborer avec ce site (et avec les autres licenciés et fournisseurs faisant appel à lui) pour corriger tout manquement au MCS identifié au cours d'un audit, et ce dans les délais indiqués ci-dessous.

Lorsque les problèmes peuvent être résolus, Disney vous encourage à mettre en place une collaboration constante avec le site de production pour améliorer les conditions de travail sur ce site, plutôt que de cesser de l'utiliser. Une fois qu'un site est conforme au MCS, vous êtes ensuite tenu de poursuivre votre collaboration avec ce site pour corriger tout manquement au Code pouvant être identifié pendant les audits ou au cours de la fabrication.

OBLIGATION DE SE CONFORMER AU MCS

Si un audit réalisé par ou pour Disney, ou transmis à Disney par un licencié ou fournisseur, indique qu'un site n'est pas conforme au MCS :

- Vous recevrez un plan d'action correctif (Corrective Action Plan, CAP) mettant en évidence les manquements identifiés dans le rapport d'audit. (Voir l'[Annexe 14 : Exemple de plan d'action correctif](#) pour en savoir plus.)
- Vous disposerez généralement d'un délai de 90 jours pour remédier aux violations du MCS, effectuer un nouvel audit et soumettre un nouveau rapport d'audit permettant de confirmer que les problèmes de non-conformité ont été résolus. Le rapport d'audit suivant devra indiquer qu'aucun autre manquement au MCS n'a été constaté. En outre, Disney pourra spécifier un délai plus court pour la résolution des problèmes de non-conformité dans des cas impliquant de graves violations.
- Vous devez collaborer avec le site de production, les organismes de contrôle, les sociétés de conseil en RSE et/ou les autres licenciés et fournisseurs qui utilisent le site en question, afin de corriger les manquements au MCS et d'améliorer les conditions de travail sur le site de production.
- Vous devez veiller à ce que le site soit conforme au MCS avant la réalisation de l'audit de suivi obligatoire. En effet, dans le cas contraire, le site ne sera plus autorisé à fabriquer des produits Disney.

N'oubliez pas :

Vous serez informé des manquements au MCS et vous disposerez généralement de 120 jours pour y remédier, mener un nouvel audit ILS et soumettre le rapport d'audit ILS correspondant à Disney.



EXEMPLES DE MANQUEMENTS AU MCS

Pour des exemples de manquements au MCS, veuillez consulter [L'Annexe 4: Exemples de manquements au standard de conformité Minimale \(Minimum Compliance Standard, MCS\)](#).

ATTENTES EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le MCS constitue le seuil de conformité devant être atteint et conservé par un site de production afin de pouvoir fabriquer des produits Disney. Une fois qu'un site est conforme au MCS, vous êtes ensuite tenu de poursuivre votre collaboration avec ce site pour corriger tout manquement au Code pouvant être identifié pendant les audits. Vous êtes également tenu d'encourager l'amélioration continue des conditions de travail sur le site de production, et de respecter l'ensemble du Code, dans la limite du raisonnable sur le plan commercial. Enfin, sachez que Disney peut être amenée à contrôler le rythme et la constance de l'amélioration continue lors du renouvellement des autorisations des sites de production ou de l'accord d'autorisation initiale permettant à d'autres licenciés ou fournisseurs d'utiliser ce même site.

Vous pouvez d'ailleurs faire appel à des organismes de contrôle de responsabilité sociale et/ou à des sociétés de conseil en RSE pour améliorer les conditions de travail. (Voir l' [Annexe 6 : Liste de référence des sociétés de conseil en RSE](#) pour en savoir plus.)

N'oubliez pas :

Disney exige généralement des audits ILS de suivi dans un délai de 120 jours pour démontrer que les problèmes de non-conformité au MCS ont été résolus. Si les manquements au MCS n'ont pas été corrigés, l'autorisation de fabriquer des produits Disney dans le site concerné pourra être immédiatement révoquée. Enfin, en ce qui concerne les manquements du Code Disney ne relevant pas du MCS, vous êtes tenu de les corriger dans le cadre de vos efforts d'amélioration continue.



VIII. RÉVOCATION DE L'AUTORISATION DE PRODUCTION

Disney s'engage à collaborer avec les licenciés, fournisseurs et sites de production afin d'améliorer les pratiques et conditions de travail. Néanmoins, il est parfois nécessaire de révoquer certaines autorisations de production pour la fabrication des produits Disney. Cette révocation peut notamment se produire lorsqu'un licencié ou fournisseur ne parvient pas à garantir qu'un site de production respecte les obligations définies par le programme ILS.

La révocation d'une autorisation de production peut survenir dans les cas suivants :

- Des manquements au standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS) ont été identifiés et n'ont pas été corrigés dans les délais impartis.
- D'autres violations du MCS ont été identifiées à la suite d'un premier audit ayant révélé des manquements au MCS.
- Disney peut raisonnablement supposer que l'audit déposé a impliqué des pratiques de fraude, de corruption, de harcèlement, d'intimidation, ou tout autre trafic d'influence envers les employés ou auditeurs.
- L'auditeur chargé de l'audit par Disney se voit refuser à deux reprises l'accès total ou partiel au site de production, à ses employés pour des entretiens privés et/ou à ses dossiers.
- Une tentative infructueuse a été faite par Disney pour la réalisation d'un audit de suivi, après qu'un audit initial ait identifié des manquements au MCS.
- Le pays dans lequel est implanté le site de production ne fait plus partie des pays où l'approvisionnement est autorisé.
- Le site de production constitue ou comporte un individu interdit.
- Le site de production ne se soumet pas/cesse de se soumettre aux conditions qui s'appliquent au pays autorisé dans lequel il est implanté.
- Le site de production utilise une propriété intellectuelle détenue, co-détenue ou licenciée par Disney, ses filiales ou ses licenciés à des fins non autorisées, et ne met pas un terme à ces activités interdites à la demande de Disney.

N'oubliez pas :

À la demande de Disney, l'ensemble des licenciés et fournisseurs utilisant un site de production devront rapidement cesser de fabriquer des produits Disney et retirer tous ces produits, que la fabrication soit terminée ou non (y compris les moules et matériaux) sous 30 jours à compter de la date de notification écrite par Disney ou tel que requis par la loi.



CESSATION DE LA FABRICATION DE PRODUITS DISNEY

Lorsque Disney révoque l'autorisation de production d'un site :

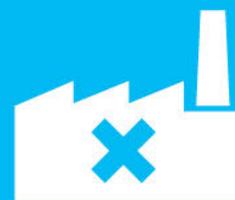
- Tous les licenciés et fournisseurs qui utilisent le site en question (ou qui l'ont utilisé par le passé) reçoivent un avis de révocation de leur autorisation de production. (Voir l'**Annexe 15 : Exemple d'avis de révocation d'autorisation de production** pour en savoir plus.)
- Tous les licenciés et fournisseurs utilisant le site doivent rapidement cesser la fabrication et retirer tous les produits Disney (ainsi que les moules et matériaux), que la fabrication soit terminée ou non. Tout cela doit être effectué dans un délai de 30 jours suivant l'avis envoyé par Disney, ou conformément aux délais fixés par la loi.

PROCÉDURE DE RÉINTÉGRATION DES SITES

En cas de retrait de l'autorisation de fabriquer des produits Disney, le site concerné peut prétendre à une réintégration après un délai de 12 mois. Pour savoir si un site de production pourrait prétendre à une réintégration, adressez-vous à votre représentant au sein de Disney. La réintégration d'un site de production est à l'entière discrétion de Disney.

N'oubliez pas :

Si un site de production se voit révoquer son autorisation de fabriquer des produits Disney, tous les licenciés et fournisseurs ont l'interdiction d'utiliser ce site.



IX. PUBLICATION DES AUDITS ILS ET SITES DE PRODUCTION

Les rapports d'audits établis suite à des audits sociaux réalisés par Disney ou transmis par des licenciés ou fournisseurs peuvent être divulgués par Disney à des tiers (y compris d'autres licenciés et fournisseurs de Disney utilisant le même site de production, mais aussi les organisations non gouvernementales ; entités ci-après dénommées collectivement « tiers »). Néanmoins, Disney s'engage à ne pas citer le nom des licenciés et fournisseurs sans avoir obtenu préalablement leur autorisation écrite.

En tant que licencié ou fournisseur, vous pouvez divulguer à des tiers les rapports d'audits établis suite à des audits sociaux menés par vous-même ou en votre nom. Toutefois, vous ne pourrez pas citer Disney ni sa propriété intellectuelle ou ses produits sans obtenir préalablement l'autorisation écrite de Disney.

Dans le cadre du programme ILS, Disney est autorisée à rendre publics ou à divulguer à des tiers les noms et coordonnées de tous les sites de production sans obtenir l'autorisation des licenciés et fournisseurs.

Par ailleurs, pour lutter contre le piratage et/ou faciliter le transport des marchandises, Disney est autorisée à communiquer avec les douanes et les autorités du monde entier. Disney peut également coopérer avec d'autres tiers ayant pour mission d'identifier les entités autorisées à utiliser la propriété intellectuelle détenue ou contrôlée par Disney. Nous pouvons notamment leur fournir l'identité des licenciés, fournisseurs, sites de production, sociétés de transport autorisées et autres renseignements indiqués sur la demande de FAMA.

Enfin, Disney est autorisée à rendre publics tous les rapports d'audit, les demandes de FAMA et les autres informations jugées nécessaires pour faire appliquer les droits contractuels de notre entreprise et/ou protéger sa propriété intellectuelle.

X. POLITIQUE DÉONTOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT ILS DE DISNEY

Tous les employés de The Walt Disney Company et de ses filiales (dénommés collectivement « Disney ») sont tenus de respecter certaines règles déontologiques et légales, qui sont définies dans la section « Comportement éthique » du site Internet de Disney. Le groupe ILS de Disney respecte ces règles dans ses opérations quotidiennes à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, le groupe ILS de Disney demande aux organismes de contrôle de responsabilité sociale et autres représentants agissant pour son compte (dénommés collectivement « représentants de Disney ») de se conformer à ces mêmes règles. Ces règles interdisent strictement, entre autres, de solliciter, d'offrir ou d'accepter tout élément de valeur de la part de tout individu ou toute entreprise pouvant nuire à l'indépendance et à l'impartialité de tout représentant de Disney, ou pouvant soulever une suspicion à cet égard.

En outre, aucune personne ni entreprise n'est autorisée à offrir un élément de valeur dans le but d'influencer un représentant de Disney, ou dans une démarche pouvant être raisonnablement perçue comme telle. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter :

- *De l'argent liquide, des gratifications, des avantages, des rabais, des privilèges particuliers, des prêts, des hébergements ou toute autre faveur.*
- *Des repas et des trajets au-delà de ce qui peut être raisonnablement jugé nécessaire et accessoire au travail des représentants de Disney.*

Toute personne ou entreprise tentant d'influencer un représentant de Disney pourra voir son contrat de fabrication de produits Disney être résilié immédiatement.

Si vous avez la moindre inquiétude ou question concernant le comportement d'un représentant de Disney, ou si vous souhaitez signaler une violation de sa politique déontologique, veuillez contacter immédiatement notre assistance téléphonique locale au numéro correspondant ci-dessous :

PAYS	NUMÉRO DE LA LIGNE D'ASSISTANCE
AFRIQUE DU SUD	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 0800-99-9673
ALLEMAGNE	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 0800-180-7608
ARGENTINE	0800-666-1676
AUSTRALIE	1-800-20-8921 (OPTUS) ; 1-800-14-0796 (TELSTRA)
AUTRICHE	AT&T : 0800-200-288 ; Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
BELGIQUE	Veillez vous adresser à votre représentant local des Ressources humaines
BRESIL	0800-891-4137
CANADA	1-800-699-4870
CHILI	1230-020-2093
CHINE	10-400-888-0347
COREE	00798-1-1-005-8393 (KOREAN TELECOM) ; 00308-1-10492 (DACOM) ; 00368-11-0099 (ONSE)
DANEMARK	AT&T : 8001-0010 ; Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
DUBAÏ	AT&T : 8000-021 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
ETATS-UNIS	1-800-699-4870
FINLANDE	AT&T : 0-8001-10015 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
FRANCE	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 0800-90-6152
GRECE	AT&T : 00-800-1311 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
HONG KONG	800-90-1454
HONGRIE	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 06-800-20-140
INDE	Veillez composer le code direct AT&T : 000-117 puis, après la tonalité, composez le : 800-699-4870
IRLANDE	AT&T : 1-800-550-000 Ligne d'assistance mondiale : 353-800-699-4870
ISRAËL	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 180-941-9858

PAYS	NUMÉRO DE LA LIGNE D'ASSISTANCE
ITALIE	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 800-787634
JAPON	00531-11-5136 (KDDI) ; 0066-33-830169 ET 0044-22-112725 (SOFTBANK) ; 0034-800-900267 (NTT) ;
LUXEMBOURG	AT&T : 800-2-0111-352 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
MEXIQUE	001-800-620-1445
NORVEGE	AT&T : 800-190-11 Ligne d'assistance mondiale : 47-800-699-4870
NOUVELLE-ZELANDE	704-973-0301 Demander l'annulation des frais.
PAYS-BAS	Ligne d'assistance mondiale : 0800-4444-002
POLOGNE	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 0-0-800-111-1986
PORTUGAL	AT&T : 800-800-128 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
REPUBLIQUE TCHEQUE	Numéro direct : 800-143-385
ROYAUME-UNI	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 0808-234-6062
RUSSIE	AT&T : 363-2400 (Moscou) Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
SINGAPOUR	704-973-0301 Demander l'annulation des frais.
ESPAGNE	Numéro direct Ligne d'assistance mondiale : 900-97-1014
SUEDE	AT&T : 020-799-111 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
SUISSE	AT&T : 0-800-890011 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
TAÏWAN	704-973-0301 Demander l'annulation des frais.
TURQUIE	AT&T : 0811-288-0001 Ligne d'assistance mondiale : 800-699-4870
VENEZUELA	Veillez composer le code direct AT&T : 0 800 552 6288 puis, après la tonalité, composez le : 800-699-4870

L'assistance téléphonique se tient à votre disposition jour et nuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, 365 jours par an. À noter que The Walt Disney Company interdit formellement toute forme de représailles à l'encontre des individus qui signalent des manquements potentiels. Sachez également que vous avez la possibilité de garder l'anonymat. Disney s'engage à faire tout son possible, dans la mesure du raisonnable, pour protéger la confidentialité de ces appels. Néanmoins, l'entreprise est autorisée à rendre publics certains éléments lorsque cette divulgation est requise par la loi ou nécessaire pour la protection du programme ILS ou des droits et intérêts de notre entreprise.

ANNEXES

A1	<u>ANNEXE 1 : Glossaire</u>	33
A2	<u>ANNEXE 2 : Questions fréquentes</u>	35
A3	<u>ANNEXE 3 : Code de conduite des fabricants de Disney</u>	39
A4	<u>ANNEXE 4 : Exemples de manquements au standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS)</u>	41
A5	<u>ANNEXE 5 : Organismes de contrôle de responsabilité sociale</u>	43
A6	<u>ANNEXE 6 : Liste de référence des sociétés de conseil en RSE</u>	45
A7	<u>ANNEXE 7 : Instructions et conditions de participation au programme Better Work</u>	47
A8	<u>ANNEXE 8 : Pays où l’approvisionnement est autorisé (Permitted Sourcing Countries, PSC)</u>	49
A9	<u>ANNEXE 9 : Demande d’autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA)</u>	51
A10	<u>ANNEXE 10 : Exemple d’autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) signé</u>	53
A11	<u>ANNEXE 11 : Exemple d’avis d’évaluation du Code de conduite (Code of Conduct Assessment Notification, COCAN)</u>	54
A12	<u>ANNEXE 12 : Exemple de programme d’audit ILS</u>	55
A13	<u>ANNEXE 13 : Exemple de liste de vérification des audits sociaux</u>	56
A14	<u>ANNEXE 14 : Exemple de plan d’action correctif</u>	60
A15	<u>ANNEXE 15 : Exemple d’avis de révocation de l’autorisation de production</u>	61
A16	<u>ANNEXE 16 : Exemple de rapport de situation mensuel pour un licencié/fournisseur</u>	62
A17	<u>ANNEXE 17 : Exemple d’avis de révocation d’une autorisation de site de production et de marchandise (FAMA)</u>	64
A18	<u>ANNEXE 18: Exemple d’avis de révocation d’une autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) – avis UTS (impossible de programmer)</u>	65

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

AUDIT ILS : contrôle portant sur les standards de travail et/ou audit des sites visant à vérifier qu'ils respectent le standard de conformité minimale en matière de Déontologie sociale, mais aussi le Code et toute autre loi pertinente.

CODE : (i) Code de conduite des fabricants adopté par The Walt Disney Company et ses filiales (« Code de Disney ») ; (ii) autres normes de travail similaires au Code Disney et approuvées régulièrement par l'entreprise conformément au présent Manuel du programme ILS ; ou (iii) tout autre ensemble de normes de travail approuvé, à son entière discrétion, par Disney. Le Code de Disney est disponible sur le site Internet de Déontologie sociale de Disney (ILS).

DEMANDE DE FAMA : version la plus actuelle d'une demande d'autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA). Disponible sur le site Internet de Déontologie sociale de Disney (ILS), elle doit être remplie par les licenciés puis transmise à Disney pour chaque site de production.

INDIVIDU : toute personne ou toute forme d'entité légale.

INDIVIDUS INTERDITS : (i) individus avec lesquels les licenciés et fournisseurs ne sont pas autorisés à réaliser des échanges commerciaux en vertu de la loi ; et/ou (ii) autres individus avec lesquels Disney interdit aux licenciés et fournisseurs de mener des activités entrant dans le cadre de leur contrat de fabrication de produits Disney (notamment pour la protection et l'application de la propriété intellectuelle, en raison de problèmes politiques ou de respect des droits de l'homme, ou pour la protection de l'environnement). Si un individu est frappé d'une interdiction en vertu de la loi, cette interdiction est automatiquement appliquée à compter de la date d'entrée en vigueur de celle-ci, sans que Disney ne communique d'avis à ce sujet. Il relève donc de la responsabilité des licenciés et fournisseurs de se tenir informés de tels changements. En revanche, si un individu est frappé d'une interdiction sur décision de Disney, les licenciés et fournisseurs en sont informés selon un délai raisonnable. À noter que cet avis peut être transmis via le site Internet de Déontologie sociale de Disney (ILS).

LOI(S) : lois, règlements et réglementations en vigueur incluant, sans toutefois s'y limiter, les lois, règlements et réglementations locaux et nationaux, les traités, les normes volontaires de l'industrie (le cas échéant) et toute autre obligation légale ayant trait à votre contrat avec Disney concernant des produits Disney, et à une quelconque de vos activités faisant l'objet d'un contrat avec Disney et concernant des produits Disney. Cela implique notamment les obligations touchant (i) à la fiscalité ; (ii) à la sécurité des consommateurs et/ou des produits ; (iii) à la confidentialité des données et à la protection des informations personnellement identifiables ; (iv) à la protection des mineurs, des employés et de l'environnement ; (v) à la loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) et tout amendement y afférent (ainsi que tout équivalent étranger) ; (vi) aux restrictions commerciales imposées par le gouvernement américain ; et (vii) à la fabrication, à l'étiquetage, aux prix, à la vente et à la distribution de produits Disney.

ORGANISMES DE CONTRÔLE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE : voir l'Annexe 5.

PAYS OÙ L'APPROVISIONNEMENT EST AUTORISÉ : pays spécifiés par Disney dans lesquels les licenciés peuvent fabriquer ou acheter des produits, composants de produits, emballages de produits, ainsi que du matériel publicitaire et/ou promotionnel (incluant, sans toutefois s'y limiter, les matières premières et les objets vierges). La liste de ces pays est modifiée régulièrement par Disney. À noter que, dans certains de ces pays, Disney peut soumettre les activités susmentionnées à des obligations supplémentaires. La liste actuelle des pays où l'approvisionnement est autorisé peut être consultée sur le site Internet de Déontologie sociale de Disney (ILS) et est incluse dans le présent Manuel du programme ILS.

SITE DE PRODUCTION : fabricants, fournisseurs, usines, fermes et autres sites des licenciés et fournisseurs de Disney (ainsi que tous les sites de sous-traitants) qui produisent, traitent, terminent, assemblent (ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, l'association d'un [1] ou plusieurs produit(s) individuel(s) dans un lot de produits, un paquet ou un ensemble de paquets différent), ou conditionnent des produits, des composants de produits, l'emballage des produits, le matériel publicitaire et/ou promotionnel, ou tout autre objet y relatif, toujours sous forme concrète (autrement dit, pas uniquement au format numérique), contenant, incorporant ou appliquant toute propriété intellectuelle de Disney (c.-à-d. tous les noms, toutes les marques, tous les logos, tous les personnages, tous les objets d'art ou tous les éléments relevant de la propriété intellectuelle détenue ou contrôlée par The Walt Disney Company et ses filiales), ci-après dénommés « produits Disney ».

SITE INTERNET DE DÉONTOLOGIE SOCIALE DE DISNEY (ILS) : www.disneylaborstandards.com (ou tout autre site Internet ultérieur).

STANDARD DE CONFORMITÉ MINIMALE : seuil de conformité acceptable vis-à-vis du Code, conformément aux exigences au programme ILS, impliquant (i) l'absence de (a) tout travail infantile, (b) tout travail forcé, (c) toute coercition et/ou tout harcèlement, (d) toute discrimination, (e) tout manquement grave aux règles de santé et sécurité au travail, (f) toute entrave à la liberté syndicale et (g) toute utilisation non autorisée de sous-traitants ; et (ii) le fait de fournir toutes les informations nécessaires pour évaluer le respect du Code et des lois en vigueur (par exemple, des dossiers complets et exacts, ainsi qu'un accès au personnel et aux locaux des sites de production).

ANNEXE 2

QUESTIONS FRÉQUENTES

1. Suis-je tenu de soumettre un rapport d'audit ILS pour chaque site fabriquant des produits Disney ? Qu'en est-il pour les sites de production utilisés par plusieurs licenciés et fournisseurs ?

- Un rapport d'audit ILS valide est nécessaire uniquement pour les sites se trouvant dans les pays où l'approvisionnement est autorisé et entrant dans la catégorie « audits ILS requis ». En revanche, il n'est pas nécessaire de soumettre un rapport d'audit ILS valide pour les sites se trouvant dans les pays où l'approvisionnement est autorisé et entrant dans la catégorie « aucun audit ILS requis ». Toutefois, dans tous les cas, les licenciés/fournisseurs doivent déclarer chaque site de production en soumettant une demande d'autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA).
- Un seul rapport d'audit ILS valide est requis pour chaque site de production. Si Disney dispose déjà d'un rapport d'audit ILS valide indiquant respectant le standard de conformité minimale, il n'est donc pas nécessaire d'en fournir un autre.
- La soumission d'un rapport d'audit ILS valide pour un site de production sera répercutée dans le statut d'audit apparaissant dans la section « Action requise » du rapport de situation mensuel de chaque licencié et fournisseur travaillant avec le site concerné.

2. Qu'est-ce qu'un audit ILS valide ?

- Un audit ILS est un contrôle portant sur les normes de travail et/ou un audit réalisé sur un site de production afin de vérifier qu'il respecte le standard de conformité minimale, mais aussi le Code et toute autre loi pertinente. (Pour en savoir plus sur les audits ILS et rapports d'audits ILS valides, voir la rubrique **Exigences à respecter pour des audits ILS et des rapports d'audits ILS valides.**)
- Les rapports d'audits ILS complets ne peuvent en aucun cas être remplacés par des certificats, des tampons de conformité, des auto-évaluations, des rapports partiels, des rapports préliminaires (y compris les rapports de Disney sur la mise

en place d'un plan d'action correctif), ou des évaluations du site de production.

- Enfin, la soumission d'un rapport d'audit ILS de suivi doit comprendre également les précédents rapports d'audits ILS établis au cours du même cycle d'audit.

3. Quels sont les programmes d'audits acceptés par Disney ?

Disney acceptera : (a) les audits ILS effectués dans le respect des normes fixées par un programme spécialisé ou réunissant plusieurs parties prenantes, reconnu par Disney et réalisé par un organisme de contrôle de la responsabilité sociale désigné par le programme correspondant ; (b) les audits ILS effectués dans le respect des normes de Disney en la matière et menés par un organisme de contrôle de la responsabilité sociale approuvé par l'entreprise ; et (c) les audits ILS effectués dans le respect des normes fixées par un programme reconnu par Disney et mis en place par une marque, un détaillant, un licencié ou un fournisseur bien établi(e), et réalisés par l'un des organismes de contrôle de la responsabilité sociale approuvés par Disney ou par le service d'audit interne ou spécifique d'une marque, d'un détaillant, d'un licencié ou d'un fournisseur, dans le cadre d'un programme approuvé par Disney.

4. Combien de temps dois-je prévoir pour contacter une société d'audit, programmer un audit ILS, soumettre un rapport d'audit ILS à Disney et obtenir l'évaluation de ce rapport d'audit ILS par Disney ?

Contactez la société d'audit à l'avance afin d'en savoir plus sur le temps nécessaire pour programmer un audit ILS. Lorsqu'un rapport d'audit ILS complet et précis est transmis à Disney, il est traité dans les plus brefs délais. Toutefois, les licenciés/fournisseurs doivent tenir compte du fait que cette évaluation peut nécessiter jusqu'à 28 jours, et parfois plus longtemps.

5. Quelles sont les conséquences si un site de production n'est pas conforme au standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS) établi par Disney ?

- Il ne sera pas possible de commencer la fabrication dans un site de production ayant ouvert récemment et n'étant pas conforme au MCS.
- Un site de production existant qui ne respecte pas le MCS se verra généralement accorder un délai de 90 jours pour démontrer que tous les manquements ont été corrigés. Si les mesures correctives nécessaires n'ont pas été prises, l'autorisation de fabriquer des produits Disney dans le site concerné pourra être révoquée et les licenciés/fournisseurs qui utilisent ce site devront rapidement cesser la fabrication de produits Disney sur place.

6. J'ai récemment soumis un audit ILS montrant qu'un site de production était conforme au MCS. Pourquoi Disney prévoit-elle un nouvel audit sur ce même site de production ?

- En règle générale, Disney se réserve le droit d'effectuer un audit sur le site de production de son choix, à tout moment et où qu'il se trouve. Par ailleurs, Disney mène périodiquement des audits ILS afin de confirmer la conformité des conditions de travail dans les sites de production fabriquant des produits Disney, et ce même si l'entreprise dispose déjà d'un rapport d'audit ILS valide pour le site concerné.
- Disney vous informera généralement avant d'effectuer un audit ILS. Tous les sites faisant l'objet d'un audit mené par Disney devront fournir un accès total aux locaux et aux documents pertinents, ainsi qu'aux employés pour des entretiens privés.

7. Une FAMA signée transmise par le site de production constitue-t-elle une preuve suffisante que ce site est autorisé à fabriquer des produits Disney ?

Non. Les FAMA signées sont transmises aux licenciés/fournisseurs et non aux sites de production. Chaque FAMA signée est liée spécifiquement à la demande de FAMA correspondante, qui doit être remplie par le licencié/fournisseur. Un site de production ne peut être utilisé (même si des licenciés/fournisseurs y ont recours actuellement) et la fabrication ne peut démarrer avant d'avoir

effectué une nouvelle demande de FAMA, portant sur l'utilisation spécifique proposée pour ce site, et d'avoir reçu une FAMA signée.

8. Pourquoi ne suis-je pas autorisé à commencer la fabrication dans un site de production travaillant avec d'autres licenciés ou fournisseurs ?

Les FAMA signées sont transmises aux licenciés/fournisseurs et non aux sites de production. Chaque FAMA signée est liée spécifiquement à la demande de FAMA correspondante, qui doit être remplie par le licencié/fournisseur. Un site de production ne peut être utilisé (même si des licenciés/fournisseurs y ont recours actuellement) et la fabrication ne peut démarrer avant d'avoir effectué une nouvelle demande de FAMA, portant sur l'utilisation spécifique proposée pour ce site, et d'avoir reçu une FAMA signée.

9. Pourquoi mon rapport de situation mensuel pour licencié/fournisseur indique-t-il toujours des sites avec lesquels j'ai cessé de travailler ?

Les sites de production inactifs figureront sur le rapport de situation mensuel dans la liste des « Anciens sites de production » pendant au moins 12 mois après la fin de votre collaboration avec ces sites. Les sites inactifs continuent d'apparaître sur votre rapport à titre informatif, afin de veiller à ce que vous connaissiez leur statut actuel aux yeux de Disney.

10. Puis-je obtenir une liste des sites de production utilisés par d'autres marques ou détaillants pour fabriquer des produits Disney ?

Non. Il est de la responsabilité de chaque licencié/fournisseur de gérer convenablement sa chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne les produits Disney. Ils doivent donc, entre autres, identifier des sites de production conformes et contribuer à assurer en permanence leur conformité aux exigences du programme ILS.

11. Que dois-je faire après avoir reçu l'autorisation de fabriquer des produits Disney ?

- Vous devez poursuivre votre collaboration avec le site de production pour contribuer à assurer le maintien de bonnes conditions de travail, résoudre les problèmes éventuels rapidement et organiser des audits ILS de suivi conformément aux exigences du programme ILS.

- Disney reconnaît que, malgré la conformité d'un site au MCS, les conditions de travail à l'intérieur de celui-ci peuvent présenter certains manquements au Code. En tant que licencié ou fournisseur, vous êtes donc tenu de travailler main dans la main avec les sites de production pour favoriser une amélioration continue de toutes les conditions de travail dans l'ensemble des sites fabriquant des produits Disney.
- Prévenez Disney en cas de modification de votre liste de sites de production.

12. Qu'est-ce que la vérification et pourquoi mon site de production peut-il faire l'objet d'un tel processus ?

- La vérification est un processus utilisé par Disney pour obtenir les informations les plus précises possible sur les sites de production. Pour cela, Disney contacte le site de production sur la base de la demande de FAMA afin de confirmer l'exactitude des informations relatives à ce site, et notamment son adresse, ses numéros de téléphone et la raison sociale de la société.
- Veuillez vous assurer que les membres de la direction/les contacts au sein de votre site de production comprennent qu'ils seront joints par Disney et qu'ils devront répondre aux questions de vérification de l'entreprise pour pouvoir fabriquer vos produits Disney.
- Aucune FAMA signée ne peut être envoyée avant que le site de production ait fait l'objet du processus de vérification et que son rapport d'audit ILS ait été (le cas échéant) évalué par Disney.

13. Qui reçoit l'avis nous informant qu'un site de production ne remplit plus les conditions requises pour fabriquer des produits Disney ?

Lorsqu'un site de production ne remplit plus les conditions requises pour fabriquer des produits Disney, tout licencié ou fournisseur actif ayant utilisé ce site par le passé reçoit un avis de révocation de l'autorisation de production (que ce site fabrique actuellement des produits Disney ou non). Cette lettre est envoyée pour s'assurer que vous connaissiez le statut actuel du site de production aux yeux de Disney, que vous utilisiez encore ce site ou non.

14. Si je dispose de différents accords avec Disney au sein d'un marché géographique, dois-je envoyer des demandes de FAMA distinctes pour un site que j'ai l'intention d'utiliser en corrélation avec chaque accord ?

Vous devez envoyer une demande de FAMA dans chaque marché géographique que vous avez l'intention d'utiliser dans le cadre de tous les accords que vous avez avec dans un marché géographique particulier. Vous devrez identifier toutes les unités commerciales de Disney avec qui vous travaillez dans ce marché géographique en vertu de la Section 3 du formulaire de demande de FAMA (voir références ci-dessous)

Liste des marchés géographiques :

RÉGION	MARCHÉS GÉOGRAPHIQUES
ASIE, ÎLES DU PACIFIQUE, AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE (APAC)	Australie / Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, RPC, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam
EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE (EMEA)	Afrique du Sud, Allemagne, Benelux, Danemark, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Londres (régional), Moyen-Orient, Péninsule Ibérique, Pologne, Royaume-Uni (excepté Londres), Russie, Suède, Turquie
AMÉRIQUE LATINE (LATAM)	Argentine, Bolivie, Brésil, CAC (Amérique centrale et les Caraïbes), Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Miami, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
AMÉRIQUE DU NORD (NA)	Burbank, Canada, États-Unis (excepté Miami), Orlando

Exemple de la Section 3 de la demande de FAMA :

3. ACCORD (Inclut toutes les unités commerciales avec lesquelles vous interagissez par marché géographique)			
UNITÉ COMMERCIALE DE DISNEY :	CONTACT AU SEIN DE L'UNITÉ COMMERCIALE DE DISNEY :	NUMÉRO(S) DE CONTRAT / DOSSIER DISNEY :	REPRÉSENTANT ILS :
Licensing Shanghai	Jane Doe	874633637475	Janet Jones
Shanghai Disneyland	John Smith	N/A	Jim Smith
Studios Shanghai	John Doe	N/A	Mary Taylor

15. Si je dispose d'accords avec des unités commerciales dans plusieurs marchés géographiques et que je souhaite utiliser le même site de production pour la fabrication en vertu de chaque accord, puis-je envoyer un formulaire de demande de FAMA pour couvrir tous les marchés géographiques ?

- Non, vous devez soumettre une demande de FAMA pour chaque site de production que vous avez l'intention d'utiliser pour chaque marché géographique dans lequel vous disposez d'un accord (et vous devez identifier toutes les relations que vous entretenez auprès des unités commerciales de Disney dans ce marché dans votre demande de FAMA.
- Par exemple, si vous travaillez avec Disneyland Paris et avec Consumer Products au Canada, vous devrez envoyer une demande de FAMA pour votre site de production désigné lié à vos affaires avec Disneyland Paris à votre représentant ILS au sein de Disney pour Disneyland Paris et une deuxième demande de FAMA à votre représentant ILS au sein de Disney pour Consumer Products au Canada.

16. Quelle est la période de validité d'une FAMA ?

- La FAMA est généralement valide pendant 3 ans à compter de la date à laquelle elle a été transmise à moins d'une révocation de la FAMA par Disney ou au moment de l'expiration de votre accord avec Disney.
- Veuillez noter qu'il s'agit d'une procédure distincte de la demande d'audit annuel (le cas échéant). Veuillez toujours à confirmer la prochaine échéance de l'audit pour un site de production spécifique en consultant votre rapport de situation mensuel

ANNEXE 3

CODE DE CONDUITE DES FABRICANTS DE DISNEY

Les engagements de The Walt Disney Company sont les suivants :

- *des critères d'excellence s'appliquant à tous les aspects des affaires que nous menons, partout dans le monde ;*
- *une conduite éthique et responsable dans le cadre de toutes nos activités ;*
- *le respect des droits de chaque individu ; et*
- *le respect de l'environnement.*

Nous demandons à tous les fabricants de produits Disney de partager ces mêmes engagements. C'est pourquoi, nous exigeons au minimum que tous les fabricants de produits Disney se conforment aux normes suivantes :

CODE DE CONDUITE DES FABRICANTS	
TRAVAIL INFANTILE	<p>Les fabricants s'engagent à ne pas avoir recours au travail infantile.</p> <p>On parle de travail « infantile » pour tout individu âgé de moins de 15 ans (ou 14 ans lorsque la législation locale le permet) ; d'un âge inférieur à l'âge minimum légal pour le travail lorsque celui-ci est supérieur à 15 ans ; ou d'un âge inférieur à l'âge jusqu'auquel la scolarité est obligatoire.</p> <p>En outre, pour les jeunes en âge de travailler, les fabricants s'engagent à respecter les lois et réglementations en vigueur en ce qui concerne cette catégorie de main-d'œuvre.</p>
TRAVAIL FORCÉ	<p>Les fabricants s'engagent à ne pas faire appel au travail forcé, que ce soit la main-d'œuvre carcérale, l'esclavagisme, les contrats unilatéraux ou toute autre forme de travail non volontaire.</p>
COERCITION ET HARCÈLEMENT	<p>Les fabricants s'engagent à traiter chaque employé avec dignité et respect, et à ne pas infliger de punition corporelle, de menaces physiques ni toute autre forme de harcèlement ou mauvais traitement physique, sexuel, psychologique ou verbal.</p>
NON-DISCRIMINATION	<p>Les fabricants s'engagent à ne pas adopter de pratiques discriminatoires à l'embauche et à l'emploi, y compris dans le domaine des salaires, prestations sociales, avancements, mesures disciplinaires, licenciements ou départs à la retraite, sur la base des critères suivants : couleur de peau, religion, âge, nationalité, origine sociale ou ethnique, orientation sexuelle, sexe, opinions politiques ou handicap.</p>
LIBERTÉ SYNDICALE	<p>Les fabricants s'engagent à respecter le droit des employés de s'associer, s'organiser et négocier collectivement dans un cadre légal et pacifique, sans leur infliger de pénalités ni entrave.</p>
SANTÉ ET SÉCURITÉ	<p>Les fabricants s'engagent à fournir à leurs employés un lieu de travail sain et sans danger, conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur. Ils s'engagent notamment à leur offrir un accès minimal raisonnable à l'eau potable et aux sanitaires. Ils s'engagent par ailleurs à mettre en place des systèmes de prévention des incendies, ainsi qu'une aération et un éclairage suffisants. Les fabricants s'engagent aussi à faire en sorte que ces normes en matière de santé et sécurité soient respectées dans tous les logements fournis aux employés.</p>
RÉMUNÉRATIONS	<p>Les fabricants doivent reconnaître que les salaires sont essentiels pour répondre aux besoins de base des employés. Par conséquent, les fabricants s'engagent à appliquer au minimum les lois et réglementations relatives aux salaires et temps de travail, y compris les textes en matière de salaires minimums, d'heures supplémentaires, de plafonnement des heures de travail, de salaires à la pièce et d'autres éléments de rémunération. En outre, les fabricants s'engagent à fournir les prestations sociales définies par la loi. Sauf contexte économique extraordinaire, les fabricants s'engagent à ne pas demander aux employés de travailler plus d'heures que le nombre le moins élevé parmi ces deux possibilités : (a) 48 heures par semaine, plus 12 heures supplémentaires ; ou (b) le plafond fixé par la loi locale pour les heures normales et supplémentaires ou, si la loi ne limite pas le temps de travail, la semaine de travail standard plus 12 heures supplémentaires. De plus, sauf contexte économique extraordinaire, les employés auront le droit à au moins un jour de congé par période de sept jours.</p> <p>Enfin, les fabricants s'engagent à payer les heures supplémentaires à un tarif supérieur tel que défini par la loi ou, si la législation ne fixe pas de tarif spécial, à un tarif au moins égal au salaire horaire standard.</p> <p>À noter que lorsque l'industrie locale applique des normes supérieures aux obligations fixées par la loi, nous demandons aux fabricants de se conformer à ces normes supérieures.</p>

CODE DE CONDUITE DES FABRICANTS	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Les fabricants s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur.
AUTRES LOIS	Les fabricants s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris les textes relatifs à la fabrication, tarification, vente et distribution des marchandises. Dans le présent Code de conduite, l'expression « lois et réglementations en vigueur » englobe les codes, réglementations et règlements locaux et nationaux, ainsi que les traités et les normes adoptées à titre volontaire par les membres de notre industrie.
SOUS-TRAITANCE	Les fabricants s'engagent à ne pas faire appel à des sous-traitants pour la fabrication des produits Disney ou de leurs composants sans obtenir préalablement l'accord exprès écrit de Disney. Par ailleurs, les sous-traitants doivent obligatoirement s'engager par écrit auprès de Disney à respecter le présent Code de conduite.
CONTRÔLES ET CONFORMITÉ	<p>Les fabricants s'engagent à autoriser Disney et les agents désignés par notre entreprise (y compris les tiers) à procéder à des contrôles afin de confirmer le respect du présent Code de conduite. Ces contrôles pourront prendre les formes suivantes : inspections surprise des sites de production et des logements fournis par l'employeur, examens des livres comptables et dossiers relatifs à l'emploi, et entretiens privés avec les employés.</p> <p>En outre, les fabricants s'engagent à conserver dans leurs locaux toute la documentation pouvant être nécessaire pour démontrer que le présent Code de conduite est respecté.</p>
PUBLICATIONS	Les fabricants s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les dispositions du présent Code de conduite soient communiquées à tous les employés. Ils mettront notamment un exemplaire de ce Code de conduite en évidence, dans la langue locale, dans un lieu facilement accessible aux employés en permanence.

ANNEXE 4

EXEMPLES DE MANQUEMENTS AU STANDARD DE CONFORMITÉ MINIMALE (MINIMUM COMPLIANCE STANDARD, MCS)

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'exemples de manquements au MCS.

TRAVAIL INFANTILE

Tout emploi actuel avéré de travailleurs en dessous de l'âge légal ou toute correction insuffisante des manquements en termes de travail infantile conformément aux lois en vigueur. Cela inclut, entre autres, les faits suivants :

- *Un ou plusieurs employé(s) n'a/n'ont pas l'âge légal pour travailler.*
- *Il est impossible de vérifier la conformité aux exigences relatives à l'âge minimum légal pour travailler, en raison de l'absence de documents obligatoires prouvant l'âge des employés.*
- *La direction du site de production n'a pas assuré le retour sécurisé auprès de leurs parents ou tuteurs de travailleurs en dessous de l'âge légal employés précédemment.*

TRAVAIL FORCÉ

Toute utilisation actuelle avérée de travail forcé, d'esclavagisme, de contrats unilatéraux ou de main-d'œuvre carcérale ; des heures supplémentaires obligatoires ou forcées, ou le fait d'imposer des pénalités ou des amendes aux employés qui refusent les heures supplémentaires ; la confiscation de certains effets personnels (comme les passeports et les papiers d'identité) ou des salaires ; le fait de limiter excessivement la liberté de mouvement pendant et/ou après les heures de travail. Cela inclut, entre autres, les faits suivants :

- *Les employés se voient imposer des pénalités s'ils refusent de faire des heures supplémentaires.*
- *L'accès aux toilettes est autorisé uniquement pendant les pauses.*
- *Des documents, des dépôts en espèces ou toutes autres formes de caution sont confisqué(e)s en tant que condition d'embauche. Les salaires, cartes d'identité, passeports et autres documents de voyage, ou d'autres effets personnels des employés font l'objet de confiscations.*

COERCITION ET HARCÈLEMENT

Le recours ou toute politique permettant le recours à des punitions corporelles ; les menaces de licenciement ; les mesures disciplinaires prenant la forme de pénalités ou de repréailles ; les pratiques de sécurité intimidantes ou contraires au respect de la vie privée. Cela inclut, entre autres, les faits suivants :

- *Les employés sélectionnés pour les entretiens avec les auditeurs ont fait l'objet d'intimidations de la part de la direction.*
- *Les employés qui n'étaient pas d'accord avec certaines modalités de travail ont été empêchés de faire des heures supplémentaires.*
- *Un responsable a harcelé physiquement et/ou verbalement certains employés.*

NON-DISCRIMINATION

Les pratiques discriminatoires à l'embauche et à l'emploi (par exemple dans le domaine des salaires, prestations sociales, avancements, mesures disciplinaires, licenciements ou départs à la retraite) sur la base de critères tels que la couleur de peau, la religion, l'âge, la nationalité, les origines sociales et ethniques, l'orientation sexuelle, le sexe, les opinions politiques, le handicap, la grossesse ou l'appartenance à un syndicat. Cela inclut, entre autres, les faits suivants :

- *Les candidats à l'embauche sont soumis à des tests de dépistage du VIH au cours du processus de recrutement.*
- *Les travailleurs migrants perçoivent des salaires inférieurs à ceux d'employés locaux occupant les mêmes postes.*
- *Le site de production recrute uniquement des femmes âgées de 18 à 25 ans.*

VIOLATIONS DE LA LIBERTÉ SYNDICALE

Politiques ou pratiques empêchant les employés d'exercer leur droit légal de réunion, selon lequel ils sont autorisés à s'organiser et négocier dans un cadre légal et pacifique, conformément aux lois applicables ; les représailles suite à l'exercice de ce droit. Cela inclut, entre autres, les faits suivants :

- *Des employés ont été sanctionnés pour avoir participé à des activités syndicales.*
- *Des employés ont été congédiés pour avoir pris part légalement à une grève.*

SANTÉ ET SÉCURITÉ

État du site, y compris les dortoirs, et conditions pouvant entraîner des blessures graves voire mortelles pour les employés ou les visiteurs. Cela inclut, entre autres, les faits suivants :

- *Les sorties de secours sont verrouillées ou obstruées.*
- *Le nombre de sorties de secours est insuffisant.*
- *Les exercices d'évacuation d'urgence ne sont pas menés régulièrement.*

SOUS-TRAITANCE

Toute utilisation d'un autre site de production ou d'un autre lieu d'approvisionnement pour la fabrication de produits Disney, sans avoir reçu l'autorisation préalable de l'entreprise.

CONTRÔLES ET CONFORMITÉ

Employés influencés à fournir des réponses inexactes aux auditeurs ; écarts entre le nombre d'employés actuels constaté sur le site et le nombre d'employés déclaré ; fait de ne pas fournir des dossiers complets et exacts ; fait de ne pas permettre aux auditeurs d'accéder aux documents requis et aux employés pour des entretiens en privé ; fait de ne pas permettre l'inspection de l'ensemble des locaux afin de vérifier que les règles de santé et sécurité au travail sont respectées. Cela inclut, entre autres, les faits suivants :

- *Des employés ont été préparés par la direction afin de fournir des réponses prédéfinies aux auditeurs lors des entretiens en privé.*
- *Les salaires et les heures de travail n'ont pas pu être vérifiés en raison d'incohérences entre les documents transmis par la direction et les informations fournies par les employés au cours des entretiens en privé.*
- *Des auditeurs ont essayé de réaliser un audit et se sont vu refuser l'accès aux documents demandés.*

ANNEXE 5

ORGANISMES DE CONTRÔLE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Disney privilégie les audits ILS effectués dans le respect des normes fixées par un programme spécialisé ou réunissant plusieurs parties prenantes. Par ailleurs, Disney encourage les licenciés et les fournisseurs à soumettre des audits préexistants répondant à la définition d'un audit ILS valide. La liste suivante contient un échantillon représentatif d'organismes de contrôle de la responsabilité sociale approuvés par Disney pour la réalisation d'audits ILS valides. Ils réalisent aussi les audits ILS conformément aux normes de Déontologie sociale de Disney (ILS). Vous pouvez donc collaborer avec ces organismes pour effectuer de tels audits ILS. Sachez qu'aucun organisme de contrôle de la responsabilité sociale ne peut vous garantir l'autorisation d'un site de production pour la fabrication de produits Disney.

Cette liste d'organismes de contrôle de la responsabilité sociale approuvés par Disney peut être modifiée à tout moment et sans préavis.

ARCHE ADVISORS, INC.

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

BUREAU VERITAS CONSUMER PRODUCTS SERVICES (BVCPS)

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

ELEVATE HONG KONG HOLDINGS LIMITED

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

INSITE COMPLIANCE LLC

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

INTERTEK

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

QIMA (ASIA INSPECTION)

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

SOCIAL COMPLIANCE SERVICE ASIA LTD.

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

UL VERIFICATION SERVICES INC. (UL CONSUMER AND RETAIL SERVICES)

Pour plus d'informations sur cette entreprise [SITE WEB](#)

Pour tout renseignement [CONTACT](#)

**Liste susceptible d'être modifiée*

ANNEXE 6

LISTE DE RÉFÉRENCE DES SOCIÉTÉS DE CONSEIL EN RSE

Pour renforcer leurs systèmes de gestion, modifier les pratiques et améliorer les conditions de travail, les licenciés, fournisseurs et sites de production ont la possibilité de faire appel aux services proposés par des groupes de conseil et autres entités. En effet, ces sociétés peuvent les aider à identifier les causes sous-jacentes des problèmes de conformité, leur suggérer des solutions durables et/ou les aider à mettre en œuvre les modifications nécessaires. Les services proposés par ces sociétés peuvent revêtir différentes formes, parmi lesquelles :

- *Des analyses des causes profondes*
- *Des analyses approfondies des systèmes*
- *Des programmes de formation*

Les sociétés de conseil en RSE apparaissant dans la liste incluse dans cette annexe peuvent être en mesure de vous fournir ces services. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive, ni exclusive. Il convient de noter cependant que les services proposés par ces sociétés ne sont pas validés par Disney. Le fait d'avoir recours à une société de conseil en RSE, quelle qu'elle soit, ne peut donc en aucun cas garantir qu'un site obtiendra ou conservera l'autorisation de fabriquer des produits Disney. D'ailleurs, les licenciés, fournisseurs et sites de production ne sont pas tenus de faire appel à ces sociétés. Si toutefois vous décidez, en tant que licencié ou fournisseur, d'utiliser ce type de service, vous pouvez choisir une société répertoriée ci-dessous ou toute autre entité, à votre entière discrétion. Enfin, sachez qu'il incombe au licencié, fournisseur ou site de production d'identifier les plans de travail adaptés, de négocier les conditions contractuelles avec les sociétés de conseil et d'assumer les frais liés à ces services.

Un document pourra également être utile aux licenciés, fournisseurs et sites de production : le guide des bonnes pratiques pour l'application des programmes de responsabilité sociale et environnementale des concédants de licence. Il s'agit d'un guide pratique destiné aux licenciés, publié par le réseau BSR (Business for Social Responsibility) et la LIMA (International Licensing Industry Merchandiser's Association), et soutenu en partie par Disney. Ce guide définit les obligations de base des licenciés et fournisseurs quant aux attentes des concédants de licence.

1. THE CAHN GROUP

Personne à contacter : Doug Cahn, directeur (info@thecahngroup.com)

Site Internet : www.thecahngroup.com

Siège social : Siège social en Amérique du Nord, avec des associés dans le monde entier

2. ELEVATE

Personne à contacter : Mark Jones, vice-président du département de développement commercial et marketing (mjones@elevatelimited.com)

Personne à contacter (Chine) : John Yeh, associé en développement commercial basé en Chine (jyeh@elevatelimited.com)

Site Internet : www.elevatelimited.com

Siège social : Hong Kong, avec des bureaux de gestion de la relation client à San Francisco, New York, Londres, Shenzhen, Shanghai, Canton, Hangzhou, ainsi qu'au Vietnam, au Bangladesh et en Inde

3. IMPACTT LIMITED

Personne à contacter : Rosey Hurst, fondatrice et directrice (info@impacttlimited.com)

Site Internet : www.impacttlimited.com

Siège social : Londres (avec des bureaux à Guangzhou et au Bangladesh)

4. SOCIAL ACCOUNTABILITY INTERNATIONAL

Personne à contacter : Christie Daly, directrice des programmes d'entreprise (cdaly@sa-intl.org)

Site Internet : www.sa-intl.org

Siège social : New York (avec des bureaux ou des représentants à Amsterdam, Bangalore, Boston, Dubaï, Genève, Istanbul, Sao Paulo, Shenzhen, Quezon City [Philippines] et San Jose [Costa Rica])

5. VÉRITÉ

Personne à contacter : Robin Jaffin, directeur du programme fournisseurs (verite@verite.org)

Site Internet : www.verite.org

Siège social : New York (avec des bureaux ou des représentants à Amsterdam, Bangalore, Boston, Dubaï, Genève, Istanbul, Sao Paulo, Shenzhen, Quezon City [Philippines] et San Jose [Costa Rica])

ANNEXE 7

INSTRUCTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME BETTER WORK

The Walt Disney Company soutient le programme *Better Work*. *Better Work* est un partenariat entre le **Bureau International du Travail** et la Société financière internationale visant à réunir les gouvernements, les employeurs, les employés et les acheteurs internationaux afin d'améliorer la conformité aux normes de travail et d'encourager la compétitivité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Des programmes *Better Work* ont actuellement été mis en place au Cambodge, en Haïti, en Indonésie, en Jordanie, au Lesotho, au Nicaragua et au Vietnam.

Disney encourage vivement la participation au programme *Better Work*, dans les pays où il est présent.

La participation à *Better Work* peut permettre de réduire le nombre de contrôles grâce à l'acceptation générale des évaluations *Better Work* parmi les marques et les détaillants, et à la garantie d'une meilleure conformité aux normes de travail grâce aux programmes de formation et aux plans correctifs de *Better Work*.

Dans certains pays où l'approvisionnement est autorisé, Disney peut demander aux sites de production de participer au programme *Better Work* afin de pouvoir utiliser lesdits sites pour la fabrication de produits Disney. Dans ces pays, les sites ne participant pas au programme *Better Work* ne pourront *pas* être utilisés pour la fabrication de produits Disney, ni pour l'approvisionnement de produits, de composants ou de matériel destinés à la fabrication de produits Disney. (Voir l'**Annexe 8 : Pays où l'approvisionnement est autorisé (Permitted Sourcing Countries, PSC)** pour plus de détails.) Cette restriction s'applique actuellement aux sites de production basés au Cambodge et en Haïti, selon les modalités suivantes :



CAMBODGE :

Seules les évaluations réalisées par Better Factories Cambodia seront acceptées pour les sites de production de vêtements et, dans certains cas, les sites de production de chaussures éligibles au programme *Better Work*.



HAÏTI :

Seuls les sites de production participant au programme *Better Work* Haïti seront éligibles pour une demande de FAMA et seules les évaluations réalisées par **Better Work Haïti** seront acceptées.

En outre, pour les sites de production participant déjà au programme *Better Work* dans d'autres pays, les licenciés et fournisseurs doivent fournir *uniquement* des évaluations *Better Work* à Disney. À compter du 1er août 2015, les évaluations des sites de production participant au programme *Better Work* non conformes aux autres normes en matière d'audits *ou* effectuées par un évaluateur n'étant pas désigné par *Better Work* ne seront plus acceptées par Disney.

RESPONSABILITÉS DES LICENCIÉS/FOURNISSEURS ET SITES DE PRODUCTION

SITE DE PRODUCTION :

- S'inscrire au programme **Better Work**, lorsque c'est possible.
- Remplir un **formulaire d'autorisation d'accès** (Third Party Access Form) et le soumettre à un représentant de *Better Work* conformément aux instructions de *Better Work*. (Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de **Better Factories Cambodge**.)

LICENCIÉ/FOURNISSEUR :

- S'inscrire au programme **Better Work**, lorsque c'est possible.
- Remplir le **formulaire de la politique relative aux intermédiaires** (Buyer Intermediary Policy Form) et le soumettre à un représentant *Better Work*, conformément aux instructions de *Better Work*.
- Prendre en charge les frais permettant à Disney d'avoir accès aux évaluations *Better Work*.

Lors de la soumission des formulaires mentionnés ci-dessus à *Better Work*, veuillez mettre en copie de votre mail l'assistant chargé des relations avec les acheteurs au sein de *Better Work* (issiree@ilo.org), ainsi que votre représentant ILS. Disney pourra avoir accès à l'évaluation *Better Work* uniquement après la soumission par le site de production d'un formulaire d'autorisation d'accès (Third Party Access Form) complété et après que vous ayez transmis le formulaire de la politique relative aux intermédiaires (Buyer Intermediary Policy Form) et payé l'abonnement correspondant.

*Pour en savoir plus sur les pays dans lesquels des programmes Better Work ont été mis en place et sur les sites de production qui y participent, veuillez consulter la page **Pays** du site Internet de **Better Work**.*

ANNEXE 8

PAYS OÙ L'APPROVISIONNEMENT EST AUTORISÉ (PERMITTED SOURCING COUNTRIES, PSC)

En tant que licencié ou fournisseur, vous pouvez uniquement vous approvisionner et utiliser des sites de production implantés dans des pays où l'approvisionnement est autorisé. La dernière version de la liste des pays où l'approvisionnement est autorisé (PSC - Permitted Sourcing Countries) est disponible [ici](#) :

ANNEXE 9

DEMANDE D'AUTORISATION DE SITE DE PRODUCTION ET DE MARCHANDISE (FACILITY AND MERCHANDISE AUTHORIZATION, FAMA)

La version la plus actuelle de demande d'autorisation de site de production et de marchandise (Facility and Merchandise Authorization, FAMA) doit être complétée et soumise à Disney pour chaque site dans lequel les licenciés et fournisseurs souhaitent fabriquer des produits Disney. Le formulaire de demande de FAMA dans sa version la plus actuelle est disponible sur le site www.DisneyLaborStandards.com.

INSTRUCTIONS DE DEMANDE D'AUTORISATION DE SITE DE PRODUCTION ET DE MARCHANDISE (FACILITY AND MERCHANDISE AUTHORIZATION, FAMA)

La demande d'autorisation de site de production et de marchandise (« FAMA ») doit être complétée pour chaque site de production (tel que défini ci-dessous) que vous souhaitez utiliser dans le cadre de vos activités avec The Walt Disney Company et / ou une filiale (dénommée(s) collectivement « Disney »). Vous devez envoyer une demande de FAMA dans chaque marché géographique dans lequel vous faites affaire avec Disney si vous souhaitez utiliser un site de production lié avec vos activités Disney dans ce marché géographique. Ainsi, vous devrez envoyer plusieurs demandes de FAMA pour un site de production si vous collaborez avec Disney dans plusieurs marchés géographiques. Une liste des marchés géographiques est exposée dans le tableau ci-dessous.

- Pour accéder à la version électronique la plus actuelle du formulaire de demande de FAMA, rendez-vous sur le site www.dlsneylaborstandards.com.
- Lorsque vous aurez rempli une demande de FAMA (en anglais), veuillez envoyer chaque demande complétée, ainsi que les documents nécessaires, via l'application en ligne.
- Disney examinera les informations transmises et déterminera pour chaque site de production si la fabrication de produits Disney peut y être autorisée (tel que défini ci-dessous).
- AUCUN PRODUIT DISNEY NE PEUT ÊTRE FABRIQUÉ OU TRAITÉ DANS UN SITE DE PRODUCTION JUSQU'À CE QUE DISNEY VOUS AIT DÉLIVRÉ UNE FAMA POUR LE SITE CORRESPONDANT.
- Lorsque votre / vos accord(s) est / sont renouvelé(s), vous devez envoyer une nouvelle demande de FAMA à vos représentants ILS au sein de Disney ; toutefois, Disney peut ne pas remettre une nouvelle FAMA signée si votre FAMA signée et précédemment délivrée est toujours valide.
- Si le site de production se trouve dans un autre pays que celui où les biens vont être vendus, vous pourrez également présenter la FAMA signée par Disney aux autorités douanières afin de faciliter l'importation de produits Disney autorisés.

RÉGION	MARCHÉS GÉOGRAPHIQUES
ASIE, ÎLES DU PACIFIQUE, AUSTRALIE ET NOUVELLE ZÉLANDE (APAC)	Australie / Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, RPC, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam
EUROPE, MOYEN ORIENT ET AFRIQUE (EMEA)	Afrique du Sud, Allemagne, Benelux, Danemark, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Londres (régional), Moyen-Orient, Péninsule Ibérique, Pologne, Royaume-Uni (excepté Londres), Russie, Suède, Turquie
AMÉRIQUE LATINE (LATAM)	Argentine, Bolivie, Brésil, CAC (Amérique centrale et les Caraïbes), Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Miami, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
AMÉRIQUE DU NORD (NA)	Burbank, Canada, États-Unis (excepté Miami), Orlando

Définition d'un « site de production » : Fabricants, fournisseurs, usines, fermes et autres sites des licenciés et fournisseurs de Disney (ainsi que tous les sites de sous-traitants) qui produisent, traitent, terminent, assemblent (ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, l'association d'un (1) ou de plusieurs produit(s) individuel(s) dans un lot de produits, un paquet ou un ensemble de paquets différent), ou conditionnement des produits, des composants de produits, l'emballage des produits, le matériel publicitaire et / ou promotionnel, ou tout autre objet y relatif, toujours sous forme concrète (autrement dit, pas uniquement au format numérique), contenant, incorporant ou appliquant toute propriété intellectuelle de Disney (c.-à-d. tous les noms, toutes les marques, tous les logos, tous les personnages, tous les objets d'art ou tous les éléments relevant de la propriété intellectuelle détenue ou contrôlée par The Walt Disney Company et ses filiales), ci-après dénommés « **produits Disney** ».

Exclusions : à l'heure actuelle, les sites de production ne nécessitant pas d'être déclarés, et pour lesquels il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande de FAMA, incluent (i) les sites fabriquant des produits, composants ou matériaux vierges ou génériques, qui ne contiennent, n'incorporent ou n'appliquent AUCUNE propriété intellectuelle de Disney (comme par exemple des cartons, des emballages plastiques ou des boutons vierges ou génériques) ; (ii) les fournisseurs de matières premières, usines textiles et sites de traitement de produits de base comme le coton, le métal et le papier, qui ne contiennent, n'incorporent ou n'appliquent AUCUNE propriété intellectuelle de Disney et (iii) les sites de production qui produisent de l'affichage publicitaire en point de vente. « **Publicité en point de vente** » désigne le matériel imprimé destiné à la publicité ou au marketing en point de vente, y compris, sans toutefois s'y limiter, les bandeaux, les enseignes, les stands et les vitrines, les prospectus, les circulaires, les panneaux d'affichage, les emballages, les étiquettes de prix, les étagères, les tampons, les présentoirs à rouleaux, les panneaux et les catalogues. La publicité en point de vente n'inclut pas les primes physiques ou les cadeaux promotionnels fourni(s) aux consommateurs.

À moins qu'ils ne soient impliqués dans les activités énoncées ci-dessus dans la définition d'un site de production, vous ne devez PAS intégrer les agents, bureaux commerciaux ou magasins d'exposition à votre liste de sites de production.

Les sites de production doivent se trouver exclusivement dans les pays où l'approvisionnement est autorisé.

Pour plus de renseignements et pour connaître les autres restrictions applicables en matière d'approvisionnement, veuillez consulter le Manuel du programme ILS.

LES FORMULAIRES INCOMPLETS OU ILLISIBLES VOUS SERONT RETOURNÉS ET DEVRONT ÊTRE RENVOYÉS.

Exemple de demande de FAMA :

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SITE DE PRODUCTION ET DE MARCHANDISE
(FACILITY AND MERCHANDISE AUTHORIZATION, FAMA)**

**Champs obligatoires*

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE (LICENCIÉ/FOURNISSEUR)			
*Nom de l'entreprise :		*Personne à contacter : dans l'entreprise / Prénom / Nom :	
Adresse de l'entreprise : *Rue et numéro : *Ville : Arrondissement : *État / Province : *Pays : *Code postal :		Fonction :	
		Primary E-mail:	
		*Telephone number(s): Telephone extension:	
		Mobile numbers(s):	
		Autre(s) personne(s) à contacter, fonction(s) numéro(s) de téléphone et adresse(s) e-mail :	
2. INFORMATIONS SUR LE SITE DE PRODUCTION			
<small>En soumettant cette demande de FAMA le licencié / fournisseur reconnaît qu'il a obtenu le consentement de la personne de contact du site de production pour que ses Informations personnelles soient utilisées conformément aux conditions de la politique de confidentialité relative aux clients et aux fournisseurs professionnels de Disney (applicable dans les pays où cette politique est en vigueur)</small>			
*Nom du site :		*Facility Contact Name (Facility owner or manager): Given / First Name:	
*Numéro ILS du site		Family / Last Name:	
Anciens / autres noms sous lesquels le site est connu :		Fonction de la personne à contacter :	
Adresse du site : *Rue et numéro : *Ville : Arrondissement : *État / Province : *Pays : *Code postal :		E-mail du site :	
		*Numéro(s) de téléphone :	
		Numéro(s) de téléphone mobile :	
		Autre(s) personne(s) à contacter, fonction(s) numéro(s) de téléphone et adresse(s) e-mail :	
		Ce site de production appartient-il à l'entreprise du licencié / fournisseur ? Oui _____ Non _____	
Coordonnées GPS du site :		Site internet du site :	
3. ACCORD <small>(inclut toutes les unités commerciales avec lesquelles vous interagissez par marché géographique)</small>			
Unité commerciale de Disney	Contact au sein de l'unité commerciale de Disney	Numéro(s) de contrat / dossier Disney	Représentant ILS

ANNEXE 10

EXEMPLE D'AUTORISATION DE SITE DE PRODUCTION ET DE MARCHANDISE (FAMA) SIGNÉ

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) signée, indiquant qu'un licencié ou fournisseur est autorisé à utiliser un site de production pour la fabrication de produits Disney.

AUTORISATION DE SITE ET DE MARCHANDISE

NOM DU LICENCIÉ / FOURNISSEUR :

Exemple d'entreprise de jouets

NOM, FONCTION, ET ADRESSE E-MAIL
DE LA PERSONNE À CONTACTER :

Pauline Demo

Compliance Officer

pauline@sampletoy.com

ADRESSE :

123 Toy Solider

Lane Suite 100

Burbank, CA

États-Unis

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 1 222 333 4444

1. Nom du site de production (lieu où les produits Disney seront fabriqués) : Fictional Factory (FAC-043941) 1a. Adresse du site : 1112 Sample Street Glendale, California États-Unis 1b. Numéro de téléphone : 1 800 111 2222	1c. Numéro de téléphone de la personne à contacter sur le site : 1 111 222 3333 1d. Nom, fonction et adresse e-mail de la personne à contacter : Adam Factory, Adam Factory, Gestionnaire des opérations, adam@fictionalfactory.com 1e. Autres noms sous lesquels le site de production est connu :
--	--

Une fois signé ci-dessous par un signataire autorisé de Disney Worldwide Services, Inc. ou ses filiales (personne dénommé ci-après « Signataire autorisé »), la présente Autorisation de site de production et de marchandise (1) confirme que le susnommé licencié / fournisseur est autorisé à fabriquer et / ou à distribuer des produits détenant des droits de propriété intellectuelle de The Walt Disney Company et / ou de sa / ses filiale(s) (« Disney ») (qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les produits Marvel, Pixar et / ou Star Wars) (dénommés collectivement « Produits Disney »), conformément et sujet à l'accord / aux accords écrit(s) du licencié ou du fournisseur vis-à-vis de Disney et (2) peut être présentée par le licencié ou le fournisseur aux autorités douanières afin de confirmer l'autorisation de Disney à importer ou exporter des produits Disney.

La présente Autorisation de site de production et de marchandise prendra fin à la date d'expiration indiquée sauf en cas de résiliation antérieure de la part de Disney.

Déclaration au licencié / fournisseur : Disney se réserve par la présente tous les droits et recours résultant de toute utilisation non autorisée de cette Autorisation de site de production et de marchandise. Sans limiter ce qui précède, toute utilisation non autorisée de la présente Autorisation de site de production et de marchandise par le licencié / fournisseur, y compris, sans toutefois s'y limiter soumettre une Autorisation de site de production et de marchandise qui a été révoqué par Disney antérieurement à la date d'expiration, peut entraîner la résiliation de l'accord écrit applicable entre le licencié / fournisseur et Disney.

Signataire autorisé
**Disney
Representative**
Signature numérique du
représentant Disney

Date: 2018.12.20 15:26:19 - 08'00'

Représentant Disney

Analyste, direction régionale ILS Amérique du Nord

Date de délivrance : 2018/Dec/20

Date d'expiration : 2021/Dec/20

500 South Buena Vista Street / Burbank, California 91521 / (818)560-1000 © Disney

ANNEXE 11

EXEMPLE D'AVIS D'ÉVALUATION DU CODE DE CONDUITE (CODE OF CONDUCT ASSESSMENT NOTIFICATION, COCAN)

L'avis d'évaluation du Code de conduite (COCAN) est utilisé pour informer les licenciés et fournisseurs, par écrit, qu'un site de production qu'ils utilisent va faire l'objet d'un audit ILS. En tant que licencié ou fournisseur, si vous recevez un avis d'évaluation du Code de conduite, vous devez :

- *Confirmer et mettre à jour les coordonnées du site de production concerné.*
- *Avertir le site de production qu'un accès total, libre et sans restriction devra être garanti aux auditeurs ILS.*

Groupe de Déontologie sociale de Disney (ILS)

AVIS D'ÉVALUATION DU CODE DE CONDUITE

500 South Buena Vista Street

Burbank, California 91521-9588 (États-Unis)

Avis d'évaluation d'un site de production fabriquant des articles Disney

Disney Worldwide Services, Inc. a sélectionné le site de production suivant pour une évaluation de conformité au Code de conduite des fabricants de Disney, qui sera menée par un organisme de contrôle autorisé ([nom de l'organisme de contrôle]) dans environ 90 jours.

Site de production à évaluer : [Nom du site]

Identifiant du site de production : [Numéro d'identification du site]

Adresse : [Adresse du site]

Nos registres indiquent que ce site de production est actuellement impliqué dans la fabrication de produits Disney, en vertu de votre accord de licence avec Disney.

Comme vous le savez, votre accord de licence avec Disney exige que nos auditeurs bénéficient d'un accès au site de production au moment de son évaluation. Tout refus d'accès constituerait alors une violation de votre accord de licence et pourrait entraîner la révocation de l'autorisation accordée au site pour la fabrication de produits Disney.

Veillez avertir immédiatement le site de production de cette prochaine évaluation.

Dans les cas suivants, veuillez nous contacter dans un délai de 15 jours à l'adresse [adresse e-mail], en indiquant l'identifiant du site ([numéro d'identification du site]) :

1. Les informations relatives au site de production sont inexactes. Le cas échéant, veuillez nous transmettre les informations correctes.
2. Le site de production a déménagé. Le cas échéant, veuillez nous transmettre ses nouvelles coordonnées.
3. Vous n'utilisez plus ce site de production. Le cas échéant, veuillez nous transmettre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du site de production que vous utilisez, ainsi que les coordonnées de la personne à contacter.

Merci.

ANNEXE 12

EXEMPLE DE PROGRAMME D'AUDIT ILS

Cet exemple de programme d'audit ILS a pour but d'aider les licenciés, fournisseurs et équipes de direction des sites de production à se préparer à un audit ILS. Les audits ILS se déroulent sur une journée entière ou plus, en fonction de la taille du site de production. Les durées prévues dans cet exemple de programme peuvent donc varier. À noter que le personnel du site impliqué dans l'audit ILS doit être disponible durant celui-ci.

I. RÉUNION INITIALE

(20 minutes)

Discussions sur la procédure d'audit ILS avec le personnel d'encadrement clé dont la présence est nécessaire pour mener à bien le contrôle.

II. VISITE GUIDÉE DU SITE POUR L'ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

(1 à 2 heures, selon la taille du site de production)

Tour complet du site, et notamment des zones de production, des entrepôts, des zones de stockage de produits chimiques, des réfectoires et des dortoirs (le cas échéant).

III. ENTRETIENS AVEC LES EMPLOYÉS

(1 à 2 heures, selon la taille du site de production)

Pendant la visite guidée du site et le processus d'examen des documents, des employés sont sélectionnés à divers postes de travail. Ces entretiens sont réalisés en privé.

IV. EXAMEN DES DOCUMENTS

(2 à 3 heures)

Voir l'[Annexe 13 - Exemple de liste de vérification des audits ILS](#) pour une liste des registres et documents à examiner.

V. RÉUNION FINALE

(20 minutes)

Les auditeurs rencontrent l'équipe de direction du site pour discuter du processus d'audit et des prochaines étapes. Lors de cette réunion, la direction peut poser des questions et émettre des commentaires.

ANNEXE 13

EXEMPLE DE LISTE DE VÉRIFICATION DES AUDITS SOCIAUX

Cet exemple de liste de vérification des audits ILS a pour but d'aider les licenciés, fournisseurs et équipes de direction des sites de production à rassembler les registres et documents originaux nécessaires (selon la région/le pays) pour un audit ILS. Ces registres et documents devront être accessibles durant l'audit ILS.

- Code de conduite des fabricants de Disney
- Licence d'exploitation commerciale/industrielle, enregistrement, permis et/ou certificat
- Réglementation sur le lieu de travail ou règlement intérieur
- Enregistrements obligatoires auprès du gouvernement
- Liste de tous les employés avec leur nom complet, leur date d'embauche, leur date de naissance et le poste occupé sur le site
- Dossiers des employés (et notamment leurs contrats de travail)
- Registres de présence :

Période examinée : 12 derniers mois ; ou au moins les 12 derniers mois en cas de système d'horaires flexible/détaillé ; ou le nombre de mois durant lesquels l'entreprise a été opérationnelle si elle a ouvert ses portes depuis moins de 12 mois.

 - Feuilles de présence ou feuilles de temps
 - Registre des congés
- Registres des salaires :
 - Période examinée (modalités identiques à celles des registres de présence)
 - Livre de paie détaillé
 - Documents des salaires à la pièce et de la production
 - Chèques annulés/déclarations mensuelles et justificatifs des paiements en espèces
 - Documents des transferts électroniques de fonds
- Justificatifs des paiements des avantages sociaux des employés fournis par le gouvernement ou la banque (selon le pays) :
 - Chèques annulés ou autre forme de vérification des paiements
 - Déclarations
- Dossiers des exercices d'évacuation, plan d'évacuation d'urgence, rapports d'inspection d'incendie et certificats de protection incendie
- Documents relatifs à la santé et la sécurité, et dossiers sur la formation
- Résultats des visites médicales annuelles des employés
- Certificat d'exploitation des équipements et des machines, licences et permis
- Dossiers d'entretien et d'inspection des machines
- Fiche de données de sécurité des produits chimiques utilisés
- Dossiers environnementaux (selon le pays) et liste des substances chimiques utilisées par le site de production
- Autres documents (le cas échéant), relatifs aux éléments suivants :
 - Dortoirs
 - Contrats de location/bail
 - Crèche/garderie
 - Agence de sécurité
 - Services de cuisine/traiteur
 - Syndicat/convention collective
 - Sous-traitants

1. Quel âge a l'employé le plus jeune ?
2. Quels sont les stages proposés aux enfants en âge d'être scolarisés ?
3. Quelles sont les restrictions pour les employés âgés de moins de 18 ans ?
4. Quelles sont les procédures utilisées pour vérifier l'âge des employés ?
5. Comment les employés sont-ils recrutés (petites annonces, agences, contrats) ?
6. Quelles sont les politiques et pratiques de ce site en matière de recrutement et d'embauche, en particulier pour les travailleurs migrants ?
7. Quels sont les recruteurs utilisés pour le recrutement de travailleurs migrants (le cas échéant) ?
8. Quel est le montant des frais de recrutement exigés aux travailleurs migrants, et comment ces frais sont-ils payés (le cas échéant) ?
9. Quelles sont les procédures utilisées pour vérifier que tous les employés travaillent de leur plein gré ?
10. Quels effets personnels des employés sont conservés pendant la durée de leur contrat, et par qui ?
11. Quelles sont les politiques et les pratiques du site en matière d'embauche de détenus ou d'employés envoyés par l'armée ou toute autre branche du gouvernement ?
12. Quand les employés sont-ils libres de quitter le site ?
13. En quoi consiste le travail des gardiens (le cas échéant) ?
14. Quelles sont les mesures disciplinaires appliquées en cas de manquement ou d'efficacité insuffisante ?
15. Quelles sont les restrictions à l'embauche appliquées (en fonction de l'âge, de la couleur de peau, de l'origine ethnique, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, des opinions politiques et/ou de la nationalité, le cas échéant) ?
16. Quels sont les syndicats existants ?
17. Comment les activités syndicales (élections ou réunions, par exemple) sont-elles menées ?
18. Quel est le salaire le moins élevé pour la main-d'œuvre qualifiée (travaillant à la production, par exemple) ? Qu'en est-il pour la main-d'œuvre non qualifiée ?
19. Comment les employés sont-ils payés (liquide, chèque, versement automatique, autre) ?
20. Sur quelle base les rémunérations sont-elles calculées (salaire horaire, à la pièce, à la journée, autre) ?
21. Comment la présence des employés est-elle documentée, et par qui ?
22. À quelle fréquence les employés sont-ils payés (versement hebdomadaire, mensuel, autre) ?
23. Quels sont les frais prélevés sur les rémunérations des employés, et comment sont-ils documentés ?
24. Quelles sont les politiques et pratiques du site en matière de prêts aux employés ?

25. Quelles sont les commodités et prestations sociales fournies aux employés de ce site (logement, repas, transports et autres commodités ; prise en charge médicale, y compris pour les enfants des employés ; congés maladie ; congés en cas de deuil ; congés en cas d'urgence personnelle ; congés maternité et pendant les menstruations ; vacances ; fêtes religieuses et jours fériés ; contributions à la sécurité sociale, assurance vie, assurance maladie, compensations et autres assurances) ?
26. Quelles sont les prestations sociales et/ou commodités comprises dans le calcul du salaire minimum ?
27. Quelles sont les mesures de motivation proposées (par exemple, des primes) ?
28. Comment les formations sont-elles rémunérées (le cas échéant) ?
29. Comment les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ?
30. Quel est le nombre de journées de travail consécutives maximal ?
31. Quels sont les horaires de fonctionnement de ce site ?
32. Combien d'équipes se relaient dans ce site ?
33. Quel est le nombre d'heures effectué par chaque équipe ?
34. Comment la rémunération des heures supplémentaires est-elle calculée (par exemple, en semaine = salaire standard x 1,5 ; jours fériés = salaire standard x 2, etc.) ?
35. Quel est le nombre moyen d'heures supplémentaires par employé et par semaine ?
36. Quel est le nombre maximal d'heures par semaine au tarif standard ?
37. Quel est le nombre d'heures maximal par semaine requis de la part des employés ?
38. À quel moment les pauses déjeuner quotidiennes sont-elles prévues pour les employés ?
39. Quelles sont les autres pauses prévues pour les employés, et combien de temps durent-elles ?
40. Quand les employés emportent-ils du travail à domicile et de quel type de travail s'agit-il ?
41. Comment la rémunération du travail à domicile est-elle déterminée (le cas échéant) ?
42. Quels sont les équipements de premier secours disponibles sur le site ?
43. Combien d'employés sur le site disposent d'une formation médicale ?
44. Quelles sont les formations proposées en matière de sécurité (secourisme, etc.) ?
45. Quels sont les systèmes disponibles en matière de lutte contre les incendies (extincteurs ou extincteurs automatiques, par exemple) ?
46. De combien d'issues de secours les bâtiments de plus d'un étage disposent-ils ?
47. Quels sont les équipements de protection individuelle mis à la disposition des employés, et à quel prix ?
48. L'accès des employés à l'eau potable fait-il l'objet de restrictions ?
49. Combien de sanitaires en état de marche ce site compte-t-il (pour les hommes et pour les femmes) ?
50. Quel système d'aération et d'éclairage est disponible ?

51. Quand les superviseurs sont-ils présents pour chaque équipe, et combien y a-t-il de superviseurs par équipe ?
 52. Quelles sont les politiques et pratiques du site en matière de liberté d'association des employés ?
 53. Quels sont les logements fournis aux employés et où se situent-ils ?
 54. Quels sont les politiques et pratiques du site en matière de protection de l'environnement (par exemple, gestion des déchets, purification de l'air et mise au rebut des matières dangereuses) ?
 55. Quels éléments de la production sont externalisés, et à qui (individus, familles ou groupes de travail collectif) ?
 56. Quels sont les articles/composants produits par cette main-d'œuvre ?
 57. Comment cette main-d'œuvre est-elle rémunérée ?
- Questions relatives aux dortoirs**
58. Combien y a-t-il de dortoirs ? Combien d'employés résident dans ces dortoirs ?
 59. Quel est le nombre moyen d'employés par chambre ?
 60. Quelle est la superficie approximative (en m²) par employé dans chaque chambre ?
 61. Comment les employés sont-ils répartis dans les dortoirs ?
 62. Quels sont les éléments fournis aux employés dans leur chambre, et quelle est la surface de chaque espace pour dormir ?
 63. Comment les portes des dortoirs se verrouillent-elles (de l'intérieur ou de l'extérieur) ?
 64. En quelles langues les instructions en cas d'évacuation ou d'urgence sont-elles disponibles dans les dortoirs ?
 65. Quels sont les équipements de lutte contre les incendies disponibles dans chaque dortoir ?
 66. À quelle fréquence les exercices d'évacuation sont-ils organisés ?
 67. De combien d'issues de secours les bâtiments de plus d'un étage disposent-ils ?
 68. Où les matériaux inflammables sont-ils conservés (dans les dortoirs ou dans les bâtiments attenants) ?
 69. Combien de sanitaires et de douches sont disponibles pour les employés (pour les hommes et pour les femmes) ?
 70. Quand les douches sont-elles équipées d'eau chaude ?
 71. Des cuisines ou des buanderies sont-elles mises à la disposition des employés ?
 72. Quels sont les frais demandés aux employés pour l'utilisation des dortoirs, les repas, les transports, ou d'autres commodités, et comment ces frais sont-ils payés ?
 73. Comment l'accès aux dortoirs est-il contrôlé ?
 74. Des couvre-feux sont-ils imposés aux employés ?
 75. Quelles sont les restrictions imposées aux employés, à l'intérieur et à l'extérieur des dortoirs ?

ANNEXE 14

EXEMPLE DE PLAN D'ACTION CORRECTIF

Vous trouverez ci-dessous un exemple de plan d'action correctif (Corrective Action Plan, CAP) envoyé aux licenciés et fournisseurs à la suite d'un audit ILS mené par Disney. Le CAP et l'e-mail qui l'accompagne permettent d'aviser par écrit les licenciés et fournisseurs qu'un site de production n'a pas atteint le standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS) en vertu du Code de conduite des fabricants de Disney.

[Date]

Cette lettre est envoyée à tous les licenciés et fournisseurs Disney actuellement autorisés à fabriquer des produits Disney dans ce site de production. Cette lettre est également envoyée aux licenciés et aux fournisseurs qui ont effectué une demande d'autorisation de production dans ce site.

Conformément au programme ILS de Disney, [Facility Name (ILS#)], situé à [City], [Country], a été audité le [date audit conducted].

Les résultats de cet audit indiquent que ce site de production ne répond pas au Standard de conformité minimale (*Minimum Compliance Standard, MCS*) de Disney. Ainsi, les licenciés et les fournisseurs pourront être facturés pour le coût de l'audit.

VIOLATIONS DU MCS - DOIVENT ÊTRE REMÉDIÉES IMMÉDIATEMENT

Les violations au MCS identifiées ci-dessous doivent être résolues immédiatement. Tout manquement de mesures correctives nécessaires entraînera la révocation de l'autorisation de fabriquer des produits Disney dans ce site de production. Pour ceux demandant une autorisation, aucun FAMA ne sera délivré jusqu'à ce que les violations du MCS aient été résolues.

1. Santé et sécurité / Sécurité en cas d'incendie

Les issues de secours sont verrouillées ou bloquées.

2. Travail involontaire

La direction du site de production conserve les documents d'identification des employés.

VIOLATIONS HORS MCS - DOIVENT ÊTRE REMÉDIÉES RAPIDEMENT

1. Indemnisation

Les employés ne sont pas convenablement indemnisés pour des heures supplémentaires.

2. Santé et sécurité / Matières dangereuses

Les panneaux d'avertissement de sécurité ne sont pas affichés comme il se doit lorsque des matières dangereuses sont manipulées.

Disney réalisera un audit de suivi dans environ 120 jours à compter de la date de cette lettre. Si des violations du MCS sont identifiées lors de cet audit, tous les licenciés et fournisseurs utilisant le site de production devront rapidement cesser de produire des produits Disney et retirer tout produit Disney terminé ou en cours (y compris tout matériel et moule) dans un délai de 30 jours après notification de la part de Disney ou tel que requis par la loi. Par la suite, le site de production sera inéligible à la fabrication des produits Disney pendant 12 mois à compter de la date de notification de révocation d'autorisation envoyée par Disney. De plus, les licenciés et les fournisseurs pourront être facturés pour le coût de l'audit de suivi.

En tant que licencié ou fournisseur, il est de votre responsabilité de garantir une réponse immédiate aux violations du MCS afin de continuer à utiliser ce site de production. Toutes les autres violations doivent être remédiées rapidement.

ANNEXE 15

EXEMPLE D'AVIS DE RÉVOCATION DE L'AUTORISATION DE PRODUCTION

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'avis de révocation de l'autorisation de production (Facility Loss of Production Authorization, FLOPA) envoyé aux licenciés et fournisseurs à la suite d'un second audit ILS ne respectant pas le standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS). Le FLOPA et l'e-mail qui l'accompagne permettent d'aviser par écrit les licenciés et fournisseurs de la révocation de l'autorisation de production accordée à un site.

[Date]

Cette lettre est envoyée à tous les licenciés et fournisseurs Disney actuellement autorisés à fabriquer des produits Disney dans ce site de production. Cette lettre est également envoyée aux licenciés et aux fournisseurs qui ont effectué une demande d'autorisation de production dans ce site.

Conformément au programme ILS de Disney, [Facility Name (ILS#)], situé à [City], [Country], a été audité pour la deuxième fois le [date audit conducted]. Les résultats de cet audit de suivi indiquent que ce site de production ne répond pas au Standard de conformité minimale (*Minimum Compliance Standard, MCS*) de Disney.

Conformément au programme ILS de Disney, l'autorisation de production pour ce site de production a été résiliée. Les FAMA destinés à ce site de production ne sont plus valides. De plus, les licenciés et les fournisseurs pourront être facturés pour le coût de cet audit.

Tous les licenciés et fournisseurs utilisant le site de production doivent rapidement cesser de fabriquer des produits Disney et retirer tout produit Disney terminé ou en cours (y compris tout matériel et moule) dans un délai de 30 jours après notification de la part de Disney ou tel que requis par la loi.

Le présent document est un résumé de toutes les violations du Code de conduite Disney, classées par ordre de gravité, à titre de référence.

VIOLATIONS DU MCS

1. Contrôles et conformité

La conformité aux exigences salariales et aux limites relatives aux heures supplémentaires ne peut être vérifiée en raison de divergences entre les documents fournis pour analyse par la direction du site de production et/ou les informations fournies par les employés au cours des entretiens.

VIOLATIONS HORS MCS

1. Santé et sécurité / Hygiène

Mauvaises pratiques d'entretien au sein des zones de production.

2. Autres réglementations

Les contrats de travail n'ont pas été établis avec tous les employés comme demandé.

La présente lettre fait office de déclaration selon laquelle ce site de production ne pourra plus être utilisé pour fabriquer des produits Disney. Ce site de production sera inéligible à la fabrication des produits Disney pendant 12 mois à compter de la date de la présente. Passé ce délai, la réhabilitation du site de production pourra être envisagée.

ANNEXE 16

EXEMPLE DE RAPPORT DE SITUATION MENSUEL POUR UN LICENCIÉ/FOURNISSEUR

Vous trouverez ci-dessous un exemple de rapport de situation mensuel pour un licencié/fournisseur (Monthly Licensee/Vendor Status Report). L'objectif de ce rapport de situation est de communiquer aux licenciés et fournisseurs des informations mises à jour sur le statut d'un site de production, afin de veiller à ce que les exigences du programme ILS soient respectées. Il se compose de quatre sections :

1. **Première page :** Petit guide permettant de mieux comprendre le contenu du rapport et les actions requises
2. **Sites actifs :** Liste des sites de production dans lesquels le licencié/fournisseur est actuellement autorisé à fabriquer des produits Disney en vertu d'une FAMA signée
3. **Sites avec demande d'autorisation en cours :** Liste des sites de production pour lesquels une demande d'autorisation de fabrication de produits Disney est actuellement étudiée
4. **Anciens sites de production :** Liste des sites de production dans lesquels le licencié/fournisseur n'est plus autorisé à fabriquer des produits Disney

Exemple de première page :

Groupe de Déontologie sociale de Disney (ILS)

Rapport de situation mensuel pour un licencié/fournisseur

Samedi 18 avril 2015

Personne à contacter : Tom McQueen
Téléphone : 86-00000000 (numéro principal)
E-mail : tommcqueen@exemple.com

L'objectif de ce rapport de situation mensuel de conformité est de communiquer aux licenciés et fournisseurs des informations mises à jour sur le statut des sites de production, afin de veiller à ce que les exigences du programme ILS soient respectées. Ce rapport mensuel comporte à la fois les sites de production actifs et les anciens sites de production utilisés pour fabriquer des produits Disney. Vous trouverez ci-dessous un petit guide pour chaque colonne du rapport, ainsi que les actions requises.

<u>SITE DE PRODUCTION</u>	Vérifiez que les informations relatives au site de production sont correctes.
<u>MANQUEMENTS IDENTIFIÉS</u>	Liste des manquements identifiés lors du dernier audit valide reçu par Disney. Veuillez vous référer à la légende ci-dessous pour en savoir plus sur les différentes catégories de manquements.
<u>LORS DE L'AUDIT</u>	
<u>ACTIONS REQUISES</u>	<p>Le cas échéant, appliquez les conseils fournis sur le site de production.</p> <ul style="list-style-type: none"> Audit exigé : veuillez soumettre un audit valide respectant le standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS) à votre représentant ILS dans le délai établi. Audit en cours d'examen : un audit valide a été transmis au département ILS pour le site de production, qui l'examine actuellement pour s'assurer que le site respecte le standard de conformité minimale (MCS). Audit Disney programmé : Disney prévoit de mener un audit sur le site de production. Ancien site de production : le site de production n'est plus utilisé pour la fabrication de produits Disney.

Pour toute question concernant ce rapport, veuillez contacter votre représentant ILS au sein de Disney.

Exemple pour un site actif :

Groupe de Déontologie sociale de Disney (ILS)

Rapport de situation mensuel pour un licencié/fournisseur

Samedi 18 avril 2015

Personne à contacter : Tom McQueen
 Téléphone : 86-00000000 (numéro principal)
 E-mail : tomqueen@exemple.com

Tom's Fashions (COM-000001)
 1 exemple d'adresse
 Ville, Province
 Chine
Asie-Pacifique (APAC) / Licence / -- / Chine / --

Personne à contacter : Tom McQueen **Téléphone : 86-00000000 (numéro principal)**
 E-mail : Tomqueen@exemple.com
 Programme ILS : amélioration
Identifiant Keystone : KEY-000001

Sites de production actifs déclarés (Total : 1)

Numéro ILS du site	Nom du site	Le site respecte-t-il le standard de conformité minimale ?	Date du dernier audit* valide	Manquements Identifiés lors du dernier audit* valide	Actions requises
FAC 01111	Tom's Fashions 1 Industrial Road Lucky Village Ville Province Chine Téléphone 86 0000000 (numéro principal)	OUI	5 Mars 2015	AML LS R AL SS PE	Audit exigé avant le 5 mars 2016

AR accès refusé	AML âge minimum légal	LS liberté syndicale	CH coercition et harcèlement
R rémunérations	SS santé et sécurité	TF travail forcé	CC contrôles et conformité
PND pratiques non discriminatoires	AL autres lois	PE protection de l'environnement	PU publications
ST sous traitance			

*Audit valide conformément à la définition incluse dans le Manuel du programme ILS

DOCUMENT CONTENANT DES INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES ET CONFIDENTIELLES DISTRIBUTION **RESTREINTE**

ANNEXE 17

EXEMPLE D'AVIS DE RÉVOCATION D'UNE AUTORISATION DE SITE DE PRODUCTION ET DE MARCHANDISE (FAMA)

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'avis de révocation d'une autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) envoyé aux licenciés et fournisseurs lorsqu'ils n'ont pas transmis un audit ILS valide avant l'échéance fixée, en cas de fermeture ou d'arrêt des opérations du site de production et/ou lorsque Disney n'est pas en mesure de mener un audit ILS en raison d'informations inexactes concernant le site de production.

Tous les sites de production participant à la fabrication de produits Disney sont tenus de respecter et de maintenir, au minimum, un seuil obligatoire de conformité au Code de conduite des fabricants. Vous devez donc transmettre des audits ILS dans les délais indiqués sur vos rapports mensuels, afin de démontrer que les sites de production désignés respectent le standard de conformité minimale (Minimum Compliance Standard, MCS) de Disney. Les audits ILS constituent un outil essentiel afin de déterminer si les exigences du programme ILS sont respectées et favoriser un environnement de travail sécurisé, non-exclusif et respectueux partout où les produits Disney sont fabriqués.

UN AUDIT ILS N'AYANT PAS ÉTÉ TRANSMIS DE MANIÈRE ADÉQUATE À DISNEY POUR LES SITES LISTÉS CI-DESSOUS, TOUTES LES AUTORISATIONS DE SITE ET DE MARCHANDISE (FAMA) ACTUELLES POUR CES SITES DE PRODUCTION SONT RÉVOQUÉES AVEC EFFET IMMÉDIAT ET VOUS N'ÊTES PLUS AUTORISÉ À FABRIQUER DES PRODUITS DISNEY SUR LES SITES SUIVANTS :

Nom du site (FAC-XXXXX)

Veillez cesser rapidement la fabrication de produits Disney sur ces sites et retirer tout produit Disney terminé ou en cours (y compris tout matériel et moule) dans un délai de 30 jours à compter de la date de la notification écrite de Disney ou tel que requis par la loi.

Nous vous rappelons que, conformément au programme ILS, vous devez envoyer une demande de FAMA et attendre de recevoir un FAMA signé **AVANT DE DÉMARRER LA FABRICATION DE PRODUITS DISNEY SUR TOUT SITE**. Vous devez également fournir toute documentation mentionnée dans le Manuel du programme ILS et dans vos rapports mensuels.

Pour toute question ou informations complémentaires, veuillez contacter votre représentant ILS au sein de Disney.

Merci.

ANNEXE 18

EXEMPLE D'AVIS DE RÉVOCATION D'UNE AUTORISATION DE SITE DE PRODUCTION ET DE MARCHANDISE (FAMA) – AVIS UTS (IMPOSSIBLE DE PROGRAMMER)

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'avis de révocation d'une autorisation de site de production et de marchandise (FAMA) envoyé aux licenciés et fournisseurs lorsque Disney ou ses représentants sont dans l'impossibilité de contacter le site de production et de programmer un audit ILS. Les licenciés et fournisseurs ne seront plus autorisés à fabriquer des produits Disney dans le site pendant une période minimale de 12 mois à compter de la date de réception de l'avis.

En vertu du programme de Déontologie sociale de Disney (ILS), Disney peut décider de réaliser un audit ILS dans tout site de production impliqué dans la fabrication de produits Disney, dans tout pays d'approvisionnement autorisé, à tout moment. Les audits ILS constituent un outil essentiel afin de déterminer si les exigences du programme ILS sont respectées et favoriser un environnement de travail sécurisé, non exclusif et respectueux partout où les produits Disney sont fabriqués. Les licenciés et les fournisseurs sont chargés d'assurer l'accès total à Disney ainsi que ses représentants à tous les sites de production déclarés afin qu'un audit ILS puisse être réalisé. Vous avez été préalablement informé(e) (par le biais de rapports mensuels ainsi que d'autres communications) que Disney et ses représentants ont été dans l'impossibilité de réaliser un audit ILS sur le site de production répertorié ci-dessous et vous n'avez pas remédié à cette situation.

EN RAISON DE L'INCAPACITÉ À PERMETTRE À DISNEY ET À SES REPRÉSENTANTS DE RÉALISER UN AUDIT ILS, TOUTES LES AUTORISATIONS DE SITE ET DE MARCHANDISE (FAMA) ACTUELLES POUR CE SITE DE PRODUCTION SONT RÉVOQUÉES AVEC EFFET IMMÉDIAT ET VOUS N'ÊTES PLUS AUTORISÉ À FABRIQUER DES PRODUITS DISNEY SUR LE SITE SUIVANT :

Nom du site (FAC-XXXXX)

Veillez cesser rapidement la fabrication de produits Disney sur ce site et retirer tout produit Disney terminé ou en cours (y compris tout matériel et moule) dans un délai de 30 jours à compter de la date de la notification écrite de Disney ou tel que requis par la loi.

Nous vous rappelons que, conformément au programme ILS, vous devez envoyer une demande de FAMA et attendre de recevoir un FAMA signé **AVANT DE DÉMARRER LA FABRICATION DE PRODUITS DISNEY SUR TOUT SITE**. Vous devez également fournir toute documentation mentionnée dans le Manuel du programme ILS et dans vos rapports mensuels.

Pour toute question ou informations complémentaires, veuillez contacter votre représentant ILS au sein de Disney.

Merci.

